

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GARCIA MORENO

(Suite.)

CHAPITRE I.

LE CHEVALIER DU DROIT.

(1821-1856)

§ 1. *Premières Années (1821-1836)*

Gabriel Garcia Moreno naquit à Guayaquil le 24 décembre 1821, quelques jours avant la prise de Quito par les troupes républicaines. Il était fils de don Gabriel Garcia Gomez et de dona Mercédès Moreno. Les deux époux étaient dignes de leurs nobles ancêtres par de rares qualités personnelles et surtout par leur invincible attachement à la religion catholique. Dieu récompensa leurs vertus par une magnifique couronne d'enfants qui tous firent leur consolation et dont le plus jeune sera éternellement leur gloire.

Par suite des révolutions incessantes qui bouleversaient l'Amérique espagnole, don Garcia Gomez essuya de grands revers de fortune. D'opulente qu'elle était, sa famille tomba dans la médiocrité puis dans la gêne, et bientôt ce fut la pauvreté avec son cortège de privations d'autant plus pénible qu'elles se dissimulaient à tous les yeux. Les deux époux en souffrirent surtout pour le petit Gabriel. Leurs aînés avaient terminé leur éducation, ils pouvaient prendre leur vol et se frayer un chemin dans le monde ; mais qui s'occuperait du pauvre déshérité ?

Dona Mercédès comprit la tâche que les circonstances lui donnaient à remplir. Elle se chargea de former l'esprit et le cœur de l'enfant, comptant sur Dieu pour son avenir. Le petit Gabriel, dont le cœur s'épanouissait au contact de cette noble femme, en même temps que son intelligence se développait, comprenait tous

les sacrifices qu'elle s'imposait pour lui. Il aimait sa mère avec passion et jamais il n'oublia l'admirable dévouement dont elle lui donna tant de preuves pendant cette période de sa vie.

Un nouveau malheur, plus grand que les autres, acheva de désoler la mère et l'enfant : Garcia Gomez fut ravi à leur amour au moment où son appui devenait plus nécessaire que jamais. C'était le temps pour le jeune Gabriel de fréquenter les écoles, d'apprendre les langues et d'acquérir cette science dont son âme avait déjà soif. Or la mort de son père, en privant la famille de son unique soutien, ne permettait plus à l'enfant d'aspirer à une instruction quelconque. Désespérée de cette pénible situation, dona Mercédès n'avait d'autre ressource que de se plaindre au ciel, quand le Dieu qui compte les larmes des mères vint à son secours d'une manière inattendue.

Un religieux d'un couvent voisin, le P. Bétancourt, confident des anxiétés de dona Mercédès, s'offrit à donner à l'enfant des leçons de grammaire. Au comble de la joie, le petit Gabriel se jeta sur le rudiment avec une véritable fureur ; en quelques années il parcourut le cercle entier des études élémentaires avec un succès qui tenait du prodige. Mais comment continuer ses études supérieures que l'Université de Quito pouvait seule lui fournir, et comment s'y rendre et s'y maintenir sans ressources pécuniaires ? Le bon religieux y pourvut encore. Il avait à Quito une sœur aussi charitable que lui, auprès de qui son jeune protégé trouverait, outre le logement et la nourriture, toutes les facilités pour suivre, sans frais et sans périls, les cours de l'Université. La bonne dame consentit de grand cœur à recevoir le jeune homme, et dès la rentrée des classes, celui-ci, le cœur gros, fit ses adieux à sa mère tendrement aimée, à ses frères et sœurs, et au bon religieux qui lui servait de père.

A quinze ans on sèche vite ses larmes, surtout quand on entreprend un long voyage avec l'inconnu devant soi. Le jeune Gabriel s'élança plein d'ardeur sur cette route de Guayaquil à Quito, dont les accidents aussi variés que pittoresques excitent l'admiration des touristes. Des hauteurs du Chimborazo il jetait un dernier regard sur sa chère cité natale, ensevelie au loin dans les brumes de l'Océan, puis ses idées se concentraient sur la vieille capitale des Incas, le pays de ses rêves et de ses espérances.

A Quito il fut reçu à bras ouverts par la sœur du bon Padre, toute heureuse de faire retrouver sous son toit à cet étudiant devenu son enfant les soins et les douceurs de la maison paternelle.

§ 2. *L'Étudiant (1836-1840).*

Admis à l'Université, Gabriel compléta d'abord son cours d'humanités ; d'un bond il prit la tête de sa classe ; on ne tarda pas à lui confier la charge d'inspecteur ou de surveillant de ses condisciples et il gagna dans cet emploi l'estime de ses maîtres et le respect de ses camarades.

Le 1er septembre 1837 il commença l'étude de la philosophie, des mathématiques et des sciences naturelles. Durant trois ans l'adolescent allait sucer le lait fortement sécularisé de l'*Alma Mater*.

Jadis l'Université de Quito avait joui dans l'Amérique du Sud d'une grande célébrité, surtout par son dévouement aux doctrines thomistes ; mais depuis un quart de siècle toutes les facultés, excepté la théologie, avaient été confiées à des laïques imbus des nouvelles doctrines. Heureusement les mœurs des maîtres valaient mieux que leur enseignement et le tempérament chrétien des élèves et de leurs parents réagissait contre les influences de cette température viciée. Garcia Moreno échappa à tout danger, grâce aux fortes préoccupations qui dominèrent son âme dès cette époque de sa vie.

Son esprit était en ce moment envahi par l'idée que Dieu l'appelait au sacerdoce. Il lui paraissait beau de se faire soldat du Christ en ce temps de révolution où l'on pouvait s'attendre à devoir livrer de rudes combats. Encouragé dans cette pensée par Mgr Garaicoa, il reçut même de la main du prélat la tonsure et les ordres mineurs.

Mais il ne tarda point à se convaincre, sous l'œil de Dieu, que ce n'était point là sa vocation et il se livra plus que jamais à la passion de la science et se plongea dans l'étude avec une ardeur fébrile. Talent universel, il montra néanmoins une prédilection spéciale aux mathématiques et à la chimie. Un savant ingénieur français, le docteur Wyse, qui venait d'arriver au pays, lui enseigna les hautes mathématiques ; il avouait que son élève le stupéfiait par la facilité avec laquelle il faisait les calculs les plus longs et les plus compliqués.

§ 3. *L'Avocat (1840-1845).*

En attendant que sa vocation se décidât définitivement, sa philosophie terminée, Gabriel prit ses inscriptions pour l'étude du droit ; il y voyait un acheminement à la vie publique et un moyen de satisfaire sa noble passion de la justice.

Malheureusement, étudier le droit c'est de nos jours désapprendre les notions du vrai et du juste, surtout quand il s'agit du droit social, politique et religieux. Dans les universités sécularisées par la Révolution, on a supprimé les chaires de droit naturel et de droit canonique comme n'ayant plus d'objet. Pour un jeune homme désarmé, l'étude du droit dans ces conditions n'est plus que l'apprentissage systématique de la tyrannie de l'État.

Avec son esprit investigateur et ses convictions chrétiennes, il comprit vite qu'il y avait des lacunes déplorables et des inexactitudes révoltantes dans l'enseignement qu'on lui donnait ; aussi n'accepta-t-il qu'avec de grandes réserves les doctrines de ses maîtres et de ses auteurs, se promettant bien de les confronter avec les lois de l'éternelle justice dès qu'il en aurait le moyen.

Mais ce qui caractérisa cette période de sa vie, ce fut le développement puissant de l'énergie morale. Il comprenait que pour être un vrai justicier au milieu d'un monde corrompu, il fallait être décidé à briser tout obstacle pour arriver au triomphe du droit. Aussi travaillait-il à devenir cet homme de fer, dont parle Horace, qui ne broncherait pas même devant l'éproulement du monde.

En 1845, de concert avec le docteur Wyse, il explora l'intérieur du Pichincha, le terrible volcan, dont les éruptions ont fait plusieurs fois de la ville de Quito un monceau de ruines. Les dangers qu'ils y coururent dépassent toute imagination ; mais que ne fait point faire la noble soif de la science ?

Ses quatre années d'étude du droit terminées, Garcia Moreno, revêtu du grade de docteur, commença son stage de barreau sous la direction du savant jurisconsulte Joachim Henriquez. Dès lors, il faisait l'admiration de tous et s'acquerrait la réputation d'un maître distingué dans sa profession et d'un jurisconsulte éminent à qui l'on pouvait confier sans crainte le soin de défendre la propriété, l'honneur et la vie de ses semblables.

Garcia Moreno exerça peu ses fonctions d'avocat ; déjà les affaires publiques absorbaient son attention ; le bien général, la gloire de l'Équateur, voilà les idoles de ce noble cœur et c'est à ces grands objets qu'il va consacrer ses travaux et ses efforts. Cependant, avant d'entrer de plein pied dans la vie politique il songea à se marier. Son esprit transcendant, sa conduite irréprochable et le brillant avenir qui se dressait devant lui avaient fait oublier son humble situation de fortune. Il lui était permis d'aspirer à une alliance honorable dans les familles distinguées de Quito.

Il demanda donc et obtint la main de *senorita Rosa Ascasubi*, dont les deux frères, *Manuel et Robert*, vivaient avec lui en parfaite communauté de sentiments.

Outre les biens de la fortune, *dona Rosa* lui apportait beaucoup d'esprit et de dignité, et une parfaite conformité d'idées et de caractère avec l'homme dont elle allait partager les destinées. Rarement union eût été plus heureuse si les orages de la vie publique n'avaient bien vite troublé les joies intimes du foyer.

§ 4. *Florès (1830-1845).*

La république de l'Équateur était née, nous l'avons vu, du démembrement de la Colombie, cette brillante mais éphémère création de Bolivar. L'enfant hérita du vice originel qui tua la mère.

Son premier président fut le général *Florès*, depuis longtemps le chef militaire du pays. Sous lui l'Équateur se voyait littéralement ravagé par la soldatesque étrangère qu'on avait fait la sottise de naturaliser. Mais *Florès*, considérant cette armée comme sa garde, refusait de la réduire et comblait même d'honneurs ces aventuriers étrangers, au mépris des enfants du pays.

Le peuple finit par se soulever et mit à sa tête un homme intrigant, mais habile, *Rocafuerte*. Les deux rivaux ne tardèrent pas à s'entendre comme larrons à la foire, et d'un commun accord écrasèrent les patriotes, puis se partagèrent le pouvoir pour le malheur du pays. *Rocafuerte*, président à son tour, se montra encore plus hostile à la religion que *Florès*, mais il restaura les finances et fit régner un semblant d'ordre dans le pays.

Au bout de quatre ans, *Florès* revenu au poste de président, se fit proclamer virtuellement dictateur par une chambre servile, puis se mit à persécuter le clergé et à opprimer la religion. *Garcia Moreno* achevait alors son cours de droit. Il se mit hardiment à la tête du mouvement d'indignation de ce peuple malheureux.

Le gouvernement, au lieu de se rendre aux vœux de la nation et de cesser la persécution, mit au jour un ukase présidentiel enjoignant à tous les fonctionnaires civils, militaires, ecclésiastiques, de prêter serment à la constitution nouvelle. Un grand nombre de laïques ignorants ou pusillanimes, et même certains membres du clergé partisans de la conciliation à outrance, prêtèrent le serment exigé; mais la masse du clergé résista. Un édit de prescription

fut aussitôt lancé contre les réfractaires. C'était la persécution de 93, moins l'échafaud. C'était aussi la guerre civile.

Le peuple se souleva en masse dans les provinces, et comme le gouvernement, à bout de fonds, avait eu la malencontreuse idée de faire voter par les chambres un impôt de capitation de trois piastres, on poussa le cri de guerre: "Vive la religion! A bas les trois pesos!" Le soulèvement devint général et en moins de deux mois le droit triompha partout sur le despotisme, et le 24 juin 1845, Florès partait pour l'exil.

§ 5. Roca (1846-1850).

Mais, hélas! au lieu de donner le pouvoir au plus digne, les députés nommés par le pauvre peuple souverain le vendirent au plus offrant, au commerçant Roca.

Un cri de réprobation éclata dans tout le pays, surtout quand on vit les députés vendus accaparer les charges comme un salaire dû à leur trahison. Toutefois, personne ne ressentit toute la honte d'un pareil état de choses autant que Garcia Moreno, qui avait été un des principaux acteurs dans ce drame religieux et national. Son âme bondit d'indignation; à défaut d'épée, il saisit la plume destinée à réveiller la conscience publique en stigmatisant les exploiters de son pays.

Au mois d'avril 1846, il lança dans le public un journal humoristique intitulé: "*El Zurriago* (Le Fouet)", véritable fouet de Juvenal dont il se proposait de cingler chaque semaine les épaules des coupables. La feuille légère, après avoir réjoui la capitale, s'envola dans les provinces, et partout on admira cet audacieux qui, dans ses satires aussi mordantes qu'originales, ne craignait point de dire tout haut ce que chacun disait tout bas.

Il avait pris à tâche de flageller l'abjecte race des budgétivores, de ces vampires qui s'attachent aux flancs des peuples sous prétexte de gérer leurs intérêts et n'ont d'autre souci que de profiter de leurs mandats pour se gorger d'or aux dépens du peuple. Il dénonçait avec indignation ce monde moderne qui ne reconnaît plus qu'une science, le calcul.

Le gouvernement rugissait et regimbait contre le terrible exécutif. Ses journaux tâchaient de panser les plaies des pauvres députés fonctionnaires, mais le lendemain, le "Fouet" déchirait les bandages et ravivait les blessures. Il fallait en finir ou tomber

sous le mépris public. On menaçait de poursuites le pamphlétaire frondeur ; on fit miroiter à ses yeux le spectre du juge, les amendes, la déportation. C'était le vrai moyen d'échauffer l'intraitable polémiste. La défense fut plus écrasante que l'attaque.

Cette lutte acharnée qui dura trois mois acheva de déconsidérer le président Roca. Le mécontentement allait croissant et la crise tournait à l'aigu, quand une échauffourée du général Florès arriva à propos pour rendre au président une certaine popularité, et fournir à Garcia Moreno l'occasion d'entreprendre une nouvelle campagne patriotique.

Florès avait quitté l'Équateur humilié mais non résigné. Reçu à la cour d'Espagne il avait réussi à se gagner les bonnes grâces des grands, des princes et de la reine Christine elle-même. On lui ouvrit un crédit de dix millions pour armer une flotte et recruter un corps de volontaires, à la condition qu'il accepterait pour chef de l'Équateur un prince espagnol, dont il serait le premier ministre.

Ces nouvelles mirent en feu non seulement l'Équateur, mais toute l'Amérique méridionale dont l'indépendance était menacée si l'Espagne parvenait à rétablir sa domination sur un point quelconque du continent américain.

Pendant que les patriotes se lamentaient, Garcia Moreno comprit qu'il fallait agir promptement et résolument. La première chose à faire était de sacrifier tout ressentiment, de cesser toute opposition et de prêter main-forte au gouvernement dans une question où il s'agissait de l'existence même de la patrie. Il offrit donc généreusement ses services au président Roca, et grâce à l'influence qu'il exerçait sur ses amis politiques, on ajourna toute récrimination pour aviser uniquement au salut de la nation. Comme il était impossible de résister à une invasion étrangère sans organiser un soulèvement général, une croisade patriotique, Garcia Moreno créa un nouveau journal *El Vengador* (Le Vengeur) dont le programme fut un vrai coup de tocsin.

Mais le danger qui préoccupait surtout Garcia Moreno venait des ennemis de l'intérieur. Florès avait en effet de nombreux partisans dans les commerçants qu'il avait enrichis, les fonctionnaires qu'il comblait jadis de ses faveurs, les officiers et soldats dont il tolérait les déprédations ; en un mot, dans cette masse de viveurs, qui attendaient son retour pour émerger au budget. *Le Vengeur* ne craignit pas de dénoncer à la vindicte publique ces hommes égoïstes qu'il appelait les "janissaires" du tyran.

Pendant que, soulevé par ces virulents appels, le peuple courait aux armes, Garcia Moreno suscitait à l'envahisseur des adversaires dans toutes les républiques américaines, et s'efforçait même d'intéresser les cours de l'Europe à la cause de l'Équateur. *Le Vengeur* lança ce projet de coalition dans une série d'articles où la violence se combine très habilement avec toutes les finesses de la diplomatie.

Le résultat fut immense. Les États du Pacifique s'unirent à l'Équateur pour repousser l'ennemi commun. Le Pérou arma des vaisseaux pour défendre ses ports; le gouvernement chilien proposa aux chambres de suspendre toute relation commerciale avec l'Espagne et de négocier une alliance offensive et défensive avec l'Équateur; le président de la Nouvelle-Grenade adressa au peuple une proclamation énergique, dans laquelle il déclare marcher avec les peuples du Pacifique contre "les sacrilèges profanateurs du sol américain."

Cette levée patriotique de tous les peuples du continent sud-américain força les diplomates européens à se préoccuper d'une expédition réprouvée par le droit des gens, d'autant plus que *Le Vengeur* excitait les républiques confédérées à fermer leurs ports, non seulement à l'Espagne, mais à tous les pays où Florès avait recruté ses vaisseaux et ses soldats. L'Angleterre se sentit atteinte dans ses intérêts, et dès lors l'expédition fort très compromise. Au moment même où la petite flottille allait quitter les ports de la Grande-Bretagne, les journaux supplièrent le gouvernement de mettre l'embargo sur les vaisseaux. Tremblants pour leurs comptoirs d'Amérique, les commerçants de la Cité priaient instamment lord Palmerston de s'opposer à une invasion tout à fait désastreuse pour ses nationaux.

Garcia Moreno avait touché la corde sensible. Lord Palmerston s'occupait fort peu du droit des gens, mais les représentations du commerce anglais devaient toucher son cœur. Le gouvernement mit l'embargo sur la flottille expéditionnaire, et Florès, obligé de licencier ses soldats, dut ajourner sa téméraire et coupable entreprise.

Cette nouvelle fut saluée dans toute l'Amérique du Sud par un cri d'allégresse. A l'Équateur particulièrement on se félicitait d'en avoir été quitte pour la peur, grâce à la vaillante attitude des patriotes et surtout de l'homme énergique qui avait conduit la campagne. Tout en se réjouissant avec le public de cet heureux dénouement, Garcia Moreno prétendait que cet insuccès ne découragerait

ni Florès ni ses partisans. Il conseillait donc au gouvernement de surveiller plus que jamais les "janissaires."

L'évènement lui donna raison. L'année n'était pas écoulée qu'on découvrit à Guayaquil un complot ourdi pour renverser le gouvernement au profit de Florès. Le pronunciamiento allait éclater quand les principaux conjurés furent saisis et jetés en prison. En présence des partis violemment surexcités, le gouverneur écrivit à Roca qu'il ne répondait plus de l'ordre. Comprenant alors la gravité de la situation, le président fit appeler Garcia Moreno et le chargea de pacifier cette ville de Guayaquil, livrée aux fureurs de l'anarchie. Celui-ci, bien que malade, n'hésita pas devant cette redoutable mission et partit à marches forcées pour Guayaquil.

Il trouva les têtes montées jusqu'au dernier degré de l'exaltation ; l'émeute vaincue, mais frémissante ; les patriotes, animés d'une vraie rage contre les conspirateurs, se livrant à de véritables actes de sauvagerie. Mais Garcia Moreno n'eut qu'à paraître au milieu de ces insurgés furibonds et de ces soldats en délire, pour imposer à tous le respect de la loi. En huit jours l'ordre était rétabli, et le pacificateur revint à Quito trop heureux d'avoir rendu service au pays et aussi trop fier de son indépendance pour accepter la rémunération qu'on voulait lui offrir sous forme de récompense civique.

Cependant l'état des choses ne fit que s'empirer de jour en jour. Jusqu'à l'expiration de leur mandat, le président Roca et ses ministres continuèrent d'exploiter l'Équateur, pendant que Florès parcourait l'Amérique à la recherche d'un gouvernement qui voulait bien épouser sa querelle. Et pourtant l'Équateur allait être la proie d'une race autrement perverse que celle des Florès et de Roca. Un intrigant, le général Urbina, aveugle instrument des francs-maçons, profita d'un moment d'atonie pour arborer le drapeau du radicalisme et livrer l'Équateur à ses séides.

§ 6. *Urbina et les Jésuites (1850-1861.)*

En octobre 1849, à l'expiration des pouvoirs de Roca, le vice-président, Robert Ascasubi, beau-frère de Garcia Moreno allait être nommé président, quand Urbina, survenant, réussit à faire élire Noboa, vieux conservateur sans portée politique dont il se proposait bien d'exploiter la simplicité. Garcia Moreno voyageait en Europe pendant ce temps et étudiait l'état politique de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, presque aussi révolutionnées que

l'Amérique et en plein désarroi depuis le cataclysme de 1848. Ce qui le frappa surtout en France, ce fut le retour des esprits aux idées religieuses. A la vue du gouffre entr'ouvert, les journaux du libéralisme faisaient leur paix avec l'Église, prônant à l'envi les ordres religieux si souvent insultés par eux, et même cette instruction cléricale toujours bafouée par leur antichrétienne Université. Sans doute l'instinct de conservation, plus que la foi, opérait cette soudaine métamorphose, mais le témoignage de ces impies n'en était que plus concluant pour tout observateur impartial. Après six mois passés dans la vieille Europe, Garcia Moreno reprit la mer, de plus en plus convaincu que Jésus-Christ est l'unique sauveur des peuples et qu'un État sans religion est irrémédiablement voué au sabre d'un autocrate ou au poignard des anarchistes.

De retour à Panama il fit une rencontre qui, malgré les fortes résolutions qu'il avaient prises de vivre retiré de la vie publique, le rejeta immédiatement dans la lutte. Au moment de s'embarquer pour Guayaquil, il aperçut un certain nombre de religieux tristement groupés près d'un navire à la destination de l'Angleterre. C'étaient des Jésuites, que le gouvernement franc-maçon de la Nouvelle-Grenade venait d'expulser, sans autre raison que la haine de cette Église catholique dont ces religieux sont partout les plus ardents défenseurs.

Garcia Moreno, se demandant pourquoi l'Équateur ne profiterait pas du crime stupide de ses voisins, offrit aux exilés un refuge à Quito, où depuis longtemps nombre de familles désiraient leur confier l'éducation de la jeunesse.

Habitué de longue date à suivre le précepte du maître : " si l'on vous chasse d'une ville, allez dans une autre," les Jésuites se montrèrent tout disposés à s'embarquer pour l'Équateur sous l'égide de Garcia Moreno ; mais pouvait-il assurer que les autorités de son pays les recevraient ? La question était douteuse ; toutefois Garcia Moreno opinait pour l'affirmative. Il connaissait particulièrement Noboa, le nouveau président, esprit débonnaire disposé par goût à favoriser la religion. Sans doute, ce bon vieillard était à la merci d'Urbina ; mais avec un peu d'adresse, on pouvait obtenir le *placet* de Noboa avant qu'il eût le temps de consulter son mauvais génie. Garcia Moreno exprimant le ferme espoir de réussir, les Jésuites prirent place sur le vaisseau.

Arrivé à Guayaquil, Garcia Moreno s'empressa de débarquer, et courant chez Noboa, lui demanda l'autorisation d'introduire à Quito

les religieux expulsés, l'assurant que toute la république lui saurait gré de cet acte d'humanité et de justice.

Préoccupé de se concilier l'opinion, le bon vieillard accueillit favorablement la requête, et quelques heures après, la petite caravane s'embarquait sur le fleuve Guaya pour gagner les Cordillères.

Bientôt la question des Jésuites fut à l'ordre du jour et passionna tous les esprits. La convention nationale délibéra pour décider s'il fallait rappeler ou confirmer le décret de bannissement de Charles III édicté contre ces religieux au siècle précédent. La discussion fut longue, l'opposition violente, mais enfin la majorité, cédant au vœu populaire exprimé par des pétitions aussi pressantes que nombreuses, vota l'acte solennel de réparation. Un article du décret portait que les Pères rentreraient en possession de tous leurs biens non encore aliénés.

Le jour de la réouverture de leur église, fermée depuis 83 ans, fut pour les Jésuites un jour d'ovation triomphale. Les rues de la capitale étaient tapissées de draperies ; la foule se pressait joyeuse sur leur passage. A voir l'émotion et l'enthousiasme de la population, on eût dit que chaque famille retrouvait un ami et un père.

Garcia Moreno triomphait ; il pouvait espérer en effet que la loi de rappel, réclamée par un pétitionnement général, votée par la convention, sanctionnée par le chef d'état et fêtée par les acclamations de tout un peuple, serait respectée de l'opposition prétendue libérale. Mais les frères et amis, furieux jusqu'à l'exaspération, se chargèrent de lui prouver une fois de plus, qu'ils s'inspirent non des volontés du peuple, mais uniquement de leur haine contre l'Église et ses institutions.

Le général Urbina ne demandait pas mieux que de profiter de cette excellente occasion pour renverser et remplacer le faible Noboa. Ses journaux représentèrent le président comme un esclave des Jésuites, un réactionnaire, ennemi du progrès et de la liberté, et prétendirent que ce serait un défi jeté à un pays voisin que d'ouvrir les portes à des hommes expulsés par lui comme fauteurs de troubles et de rébellion . . .

Le champion du droit, le chevaleresque Garcia Moreno comprit qu'il était de son devoir d'intervenir. Reprenant donc sa plume vengeresse, il écrivit sa *Defensa de los Jesuitas*, un des plus beaux plaidoyers qui aient été composés en faveur de la Compagnie de Jésus. En voici la conclusion : " Quant à nous, nous savons que la guerre est déclarée, non pas aux Jésuites, mais au sacerdoce et à la

foi catholique. On proscritra les Jésuites, puis le clergé séculier, puis tous les enfants de l'Église. Ainsi sera creusé l'abîme où s'englou-tiront la Nouvelle-Grenade, l'Équateur et toutes les républiques catholiques, si nous poussons la lâcheté jusqu'à nous soumettre aux infernales exigences de la bande rouge. Mais non, cela ne sera pas ; la foi de nos pères ne cessera jamais d'illuminer notre Équateur. Pour la défendre, le clergé ne montrera pas d'apathie, le peuple ne s'endormira point dans une silencieuse résignation. Nous marcherons au combat sous la conduite de l'éternelle Providence. Si nous devons, comme les Hébreux, passer par les flots de la mer rouge, Dieu ouvrira un chemin à son peuple choisi, et nous entonnerons sur l'autre rive le cantique du triomphe et de la délivrance."

Cet écrit, jeté au milieu des passions ardentes, commenté d'un bout de l'Équateur à l'autre, fit sur les radicaux l'effet d'un coup de foudre. Leurs machinations étaient déjouées, le gouvernement affermi dans sa détermination de ne pas capituler devant l'intimidation, et l'intrigant Urbina dut attendre qu'un nouvel incident lui fournît l'occasion de s'asseoir sur le siège présidentiel convoité depuis longtemps.

Cette occasion ne tarda point à se présenter.

R. B. P.

(A suivre.)

LE CONSEIL D'ASSINIBOIA.

AVANT PROPOS.

En traitant de l'administration de la justice, j'ai touché en passant, à plusieurs questions importantes qui furent portées devant le Conseil, et qui, à vrai dire, font plutôt partie de ses attributs législatifs. Il n'est pas toujours facile de séparer méthodiquement ce qui se trouve si confondu, dans un corps exerçant en même temps des fonctions judiciaires et législatives.

La perte des archives du Conseil rend ce travail nécessairement incomplet. Les registres antérieurs à l'année 1861 sont demeurés jusqu'à présent introuvables. Aussi je ne ferai qu'ébaucher les évènements qui ont précédé cette date.

C'est en 1835 que ce Conseil fut organisé. Créature de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les pouvoirs qui lui furent conférés n'étaient qu'une délégation de ceux qu'elle possédait elle-même, en vertu de sa chartre. Cette forme de gouvernement était tout à fait en harmonie avec la condition du pays.

La Compagnie y trouva un précieux avantage, puisqu'elle s'assurait le concours d'hommes influents et bien éclairés sur les affaires de la colonie.

Comme c'était elle qui seule nommait les conseillers, elle était bien certaine d'y conserver son influence.

Ce gouvernement attira en général le respect et l'obéissance des colons, pendant les 35 années de son existence. Voilà près de 20 ans qu'il est défunt. Le silence s'est fait autour de sa tombe. Il a assurément rendu assez de services au pays, pour mériter une notice biographique.

SA JURISDICTION.

Le Conseil n'avait point de constitution à proprement parler. Ses pouvoirs découlèrent de la chartre. Elle était la raison de son existence et la source de son autorité.

Le discours d'inauguration du gouverneur Simpson indiquait ce qu'il attendait de ce Conseil. Le Conseil s'occupa, de fait, de tout ce qui intéressait le pays et substitua, dans l'administration des affaires publiques, la Compagnie qui lui avait donné la vie. La chose se fit insensiblement et avec l'assentiment complet de la Compagnie qui ne demandait pas mieux que de se débarrasser de cette besogne pour se livrer exclusivement à la traite.

Ses actes étaient sujets au désaveu de la Cour Générale de Londres, qui ne paraît pas s'être servi bien souvent de ce droit.

Il n'y avait que le territoire d'Assiniboia, qui fût compris dans sa juridiction. Son influence se fit sentir, cependant, dans tout le Nord-Ouest. Ses règlements au sujet de la chasse, du trafic des liqueurs, de la traite, des feux de prairie, etc. étaient observés au-delà des limites d'Assiniboia, comme dans la colonie.

COMPOSITION DU CONSEIL.

Les Conseillers étaient, d'ordinaire, des hommes bien disposés, qualifiés à remplir les devoirs qui leur étaient imposés et d'une grande valeur personnelle.

Les hommes les plus marquants et les plus en vue par leur position, leur intelligence des affaires, et leur qualité, y étaient appelés. Il suffira de mentionner nos deux premiers évêques, Mgr Provencher et Mgr Taché, les gouverneurs Simpson, McTavish, l'évêque anglicain, etc. pour donner une idée du choix judicieux qui était fait.

Si les Conseillers n'étaient pas des diplomates versés dans les roueries de la politique, par contre, ils possédaient un grand esprit de conciliation et de prudence, qui leur servirent à faire régner la concorde et la tranquillité dans la colonie. Ils s'occupaient plus de convaincre les intelligences, d'apaiser les mécontentements ou d'en prévenir les causes, que d'imposer leurs décisions par la force.

On a reproché à la Compagnie d'avoir nommé un trop grand nombre de ses officiers. Il est vrai de dire que ces derniers y figuraient, en général, dans une grande proportion, mais il est bon d'ajouter que c'était presque toujours des anciens du pays, qui avaient acquis beaucoup d'expérience et étaient en état de rendre de précieux services.

Ensuite, il ne faut pas perdre de vue également, que la Compagnie avait plus d'intérêt que tout autre dans le pays.

En 1856, elle possédait déjà 154 postes, fréquentés par 147,000 sauvages et 11,000 blancs et métis.

Il n'eût pas été raisonnable de s'attendre à ce qu'elle eût négligé de se faire représenter suffisamment dans le Conseil.

SÉANCES.

Le nombre des séances n'était pas limité. Le Conseil s'assemblait au moins une fois dans chacune des saisons de l'année et plus souvent lorsque les affaires l'exigeaient. C'était le Gouverneur qui, comme président, convoquait ses collègues pour la dépêche des affaires. Les minutes étaient tenues en anglais, mais les colons pouvaient s'adresser au Conseil en français ou en anglais. De fait on retrouve plusieurs adresses ou requêtes présentées en langue française.

La plus grande courtoisie existait entre les membres. Les délibérations se faisaient remarquer par la déférence pour les opinions émises et le désir de rendre justice à tous.

Une sympathie profonde s'était établie entre la plupart des Conseillers. Les registres contiennent plusieurs preuves des bons rapports qui existaient alors.

C'est ainsi, pour n'en citer que quelques cas, que lors de la mort de M. Bruneau, une résolution fut adoptée, exprimant les regrets du Conseil, et faisant l'éloge des qualités morales et intellectuelles du défunt.

Le 9 mai 1864, le gouverneur en chef Dallas ayant été rappelé en Angleterre pour faire partie de la Cour Générale de Londres, le Conseil, à l'occasion de son départ, lui présenta une adresse, qui indique la bonne entente et l'harmonie qui existaient à cette époque et les sentiments de respect et d'amitié que les membres se portaient les uns les autres.

Le gouverneur McTavish fut également l'objet de semblables témoignages, lorsqu'il était obligé de s'absenter de la colonie.

CONSEILLERS FRANÇAIS.

En outre de nos illustres Évêques, nous avons compté, dans le conseil, MM. Cuthbert Grant, gardien des Prairies ; François Bruneau, qui fut en même temps magistrat ; Pascal Breland, qui devint

membre du Conseil du Nord-Ouest, l'honorable Salomon Hamelin, ex-membre du Conseil Législatif de Manitoba; Roger Goulet, arpenteur; Henry Fisher; John Dease, etc.

OFFICIERS.

M. W. R. Smith exerça les fonctions de greffier jusqu'en décembre 1868. Il fut remplacé par Thomas Bunn qui survécut au Conseil et continua à remplir les mêmes fonctions sous le gouvernement provisoire. Le greffier était en même temps trésorier du gouvernement. Les autres principaux officiers étaient les magistrats, les arpenteurs, les maîtres de postes, percepteurs de douane, surintendants des travaux publics, shérif, constables et géôliers. Le greffier recevait £100 de salaire. C'était de beaucoup le plus élevé. Les autres ne s'élevaient pas au-delà de £25 à £30.

Les attributs de chaque emploi n'étaient pas toujours définis avec une précision mathématique par ce gouvernement patriarcal. D'ailleurs, il y a toujours mille minuties qui échappent à l'attention des législateurs.

M. Smith fut autorisé à exercer toutes les fonctions administratives qui n'étaient pas assignées à d'autres.

De cette façon le Conseil était toujours prêt à agir dans tous les cas imprévus.

M. Smith fut donc l'en tout cas du conseil, nommé pour tout évènement quelconque.

C'était commode, quoi! Le brave homme ne paraît pas avoir été trop accablé par cette accumulation de pouvoirs indéfinis. Dans une province un peu peuplée, il en serait mort à la peine. Lorsqu'il résigna, il reçut une indemnité de £100 et une pension de £50 par année.

Les positions les plus importantes étaient souvent confiées aux Conseillers, vu qu'ils se trouvaient plus en état de renseigner le Conseil sur les besoins du pays, la nécessité des travaux publics etc. Leur indépendance n'en était pas plus compromise pour cela.

Jusqu'en 1865, les Conseillers ne recevaient aucun émolument. A compter de cette date, ceux qui n'avaient aucun salaire affecté pour quelque emploi, eurent droit à \$2.50 pour chaque jour de séance. Cette somme était accordée pour les indemniser de leurs frais de déplacement.

LES SIOUX.

Parmi les embarras sérieux qui furent suscités au Conseil, l'invasion de ces terribles barbares vient au premier rang. Maraudeurs féroces, guerriers intrépides, pleins d'astuces et de ruses, les Sioux ont longtemps infesté les prairies de l'Ouest.

Leur nom y sema la terreur, comme celui des Iroquois dans l'Est. Certains ethnologues prétendent même qu'il existait des liens de parenté entre ces deux nations.

Pilleurs et scalpeurs de grands renoms, grands coquins toujours aux aguets, épiant le moment de surprendre les voyageurs attardés ou un camp endormi, ils ont laissé une bien triste réputation dans le pays. Ennemis héréditaires des Cris, ils ne tardèrent pas, par leurs attaques incessantes, à s'attirer de cruelles défaites de la part des Métis.

En 1845 un traité de paix fut signé. Ils l'observaient assez fidèlement, du moins, autant qu'ils pouvaient respecter quelque chose. Leur territoire de chasse se trouvait du côté des États-Unis, et s'étendait des bords du Mississipi aux Buttes Noires et de la grande Rivière des Sioux, au lac du Diable.

Ils ne se gênaient guères toutefois de traverser la frontière à la poursuite de leurs ennemis ou des troupeaux de buffalos. Heureusement que le séjour de ces voisins embarrassants était de courte durée.

Dans deux circonstances importantes, les troubles qu'ils suscitérent au gouvernement américain les forcèrent à se réfugier sur le territoire anglais et furent pour nous le sujet de vives alarmes. Ce fut en 1863 après le massacre du Dakota et en 1882 après la défaite du général Custer.

J'ai déjà eu occasion de raconter, dans la vie de Jean Louis Légaré, leur conduite dans cette dernière occasion et leur reddition aux autorités américaines.

Disons un mot de ce qui se passa, sous l'administration du Conseil d'Assiniboia.

Dans l'automne de 1862, cette tribu, dirigée par le célèbre chef "Le Petit Corbeau" se souleva.

On estime que 1500 personnes tombèrent sous leurs coups, après avoir subi les plus cruelles tortures.

Toute communication entre la Rivière Rouge et St. Paul fut

interrompue. L'une des diligences qui faisait ce trajet fut attaquée et les passagers, après une vigoureuse défense, furent percés de coups et scalpés.

Le fort Abercrombie, le seul en état d'opposer une digue à ce débordement de fureurs sauvages, fut assiégé et ne fut sauvé que grâce à la valeur de l'un des nôtres, le colonel Flandreau.

Finalement les troupes repoussèrent ces bords sanguinaires et rétablirent l'ordre.

Craignant, à bon droit, d'avoir à répondre de leurs actes de violence devant la justice américaine, les Sioux compromis dans ce massacre résolurent de venir chercher protection sous le drapeau anglais.

Au mois de mars 1863, ils s'assemblèrent à St. Joseph (Dakota) tous bien armés et menaçants.

APPEL A LA MÉTROPOLE.

Ce voisinage inquiétant donna lieu à plusieurs requêtes, que le Conseil transmit en Angleterre. Le Conseil, tout en sollicitant l'envoi immédiat de troupes régulières, insistait en même temps pour que l'entretien de ce corps fût à la charge de la métropole.

La colonie en effet n'avait que des revenus insignifiants et ne pouvait supporter de telles dépenses. D'un autre côté, le gouvernement impérial aurait voulu que la Compagnie en défrayât une large part. En attendant le règlement de cette difficulté financière, on ne se pressait pas en Angleterre d'expédier des troupes.

En face du danger imminent qui le menaçait, le Conseil organisa un corps de cavalerie, afin de protéger la colonie.

LEUR INCURSION.

Au mois de mai 1863, une bande de Sioux ayant à leur tête le trôp fameux "Petit Corbeau" traversa la frontière. Ils cherchèrent d'abord à se concilier les sympathies de la Compagnie.

Ils inondèrent les autorités du pays de pompeuses harangues et de protestations amicales. Il leur importait en effet de se ménager un bon accueil, de notre côté, afin de n'être pas pris entre deux feux.

Ils se plurent à rappeler leur vieille amitié pour la couronne anglaise et exhibèrent des médailles portant l'effigie de George III, que leurs grands-pères avaient dû, sans doute, porter longtemps sus-

pendues au cou ou au nez. Bref à les entendre, en traversant la frontière, ils s'étaient métamorphosés en agneaux douxereux. Les colons ne se sentaient pas à l'aise, malgré ces belles paroles.

Ils ne tardèrent pas en effet à devenir exigeants. Ils demandèrent des provisions et de la poudre. Un refus pouvait les exaspérer ; d'un autre côté, leur fournir de la poudre était d'une extrême imprudence. Le Conseil temporisa. Un autre danger qui se présentait était le voisinage de nations ennemies qui venaient traiter dans la colonie. Les vieilles haines de tribu, mal assoupies, ne demandaient qu'un prétexte pour se réveiller.

Le gouverneur Dallas employa toute son influence pour se débarrasser d'eux. Près de la rivière Eturgeon, à environ cinq milles à l'ouest du fort Garry, se trouvait le camp des Sioux, qui comptait environ 500 personnes. Il alla les visiter plusieurs fois. Pour les décider à retourner dans le Dakota, il leur offrit des provisions et des présents. Ils refusèrent obstinément.

Le 19 décembre 1863, le Conseil fut convoqué spécialement pour délibérer sur le meilleur parti à prendre dans les circonstances. Les Sioux commençaient à souffrir de la faim et à commettre des actes de violence.

Le Conseil ne crut devoir rien faire de mieux que d'autoriser le gouverneur à négocier de nouveau avec eux et à renchérir sur ses premières offres.

L'ENLÈVEMENT D'UN CHEF.

En janvier 1864, des officiers américains stationnés à Pembina ourdirent un complot avec quelques habitants de la Rivière Rouge, pour s'emparer de la personne d'un des chefs "Le Petit Six," frère, du "Petit Corbeau." Ce chef fut invité à entrer dans un magasin, situé à quelques arpents du fort. Là, on lui offrit à boire de l'eau-de-vie, à laquelle avait été mêlée une forte dose de laudanum.

Ce breuvage ne tarda pas à produire l'effet voulu.

Engourdi par ce soporifique, le chef fut saisi, placé sur un traîneau à chien qui prit aussitôt la route des États-Unis. Le lendemain, il était livré au major Hatch, commandant de Pembina.

INSUCCÈS DU GOUVERNEUR.

Le gouverneur Dallas ne réussit guères dans sa mission. Il fit don aux Sioux de force provisions et leur fournit des traîneaux.

pour transporter leur vieillards, leurs enfants et leurs loges. Comme d'habitude, ils promirent tout et ne tinrent rien.

Ils partirent pour la Montagne Tortue, mais arrivés à St. François-Xavier, ils refusèrent d'aller plus loin. Ce petit voyage d'environ 15 milles avait coûté £108 à la colonie.

Ce n'était pas tout. D'autres tribus de de cette nation parlaient déjà de venir camper avec leurs frères.

L'exemple de cette avant-garde de la nation, menaçait de devenir contagieux. La colonie était donc à la veille d'être inondée de ces barbares.

NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES.

Sur ces entrefaites, le lieutenant Mix, de la garnison de Pembina, se mit en communication avec le gouverneur. Il lui demanda la permission d'entrer en pourparlers avec les Sioux, pour les induire à se rendre aux autorités américaines. Il se disait autorisé à promettre l'impunité à tous ceux qui n'étaient pas directement impliqués dans le massacre.

Ce n'était pas tout. Il désirait également être autorisé à venir avec un régiment, à la poursuite des Sioux, sur le territoire anglais et à les escorter à la frontière.

Le gouverneur avait bien quelque scrupule sur l'article de la suffisance de ses pouvoirs et de ceux du Conseil, pour accorder une telle permission.

La gravité du danger ne lui permit pas toutefois d'hésiter devant la difficulté internationale qui se présentait. Avec l'assentiment du Conseil d'Assiniboia, il accorda la demande, sujet à quelques restrictions.

Voici la correspondance officielle qui s'échangea à ce sujet.

QUARTIERS GÉNÉRAUX—BATAILLON INDÉPENDANT NO. 5.

PEMBINA (DAKOTA), 4 mars 1864.

A Son Excellence A. G. DALLAS,

Gouverneur en chef, des Terres de Rupert, au fort Garry.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer, qu'un parti de meurtriers, appartenant à la tribu des Sioux, a fui devant les troupes des États-Unis, pour échapper au juste châtement de ses crimes et d'après les renseignements reçus à ce poste, s'est réfugié temporairement dans le

voisinage de la Pointe-aux-Trembles, sur les bords de l'Assiniboine. L'approche du printemps, le danger de voir ces sauvages se répandre, et répéter en partie les scènes atroces de 1862 et 1863, me font un devoir pressant de faire des efforts pour m'assurer de leur personne.

Toutefois, je me vois dans l'impossibilité d'adopter aucune mesure efficace, pour m'emparer de cette bande, sans exposer les soldats placés sous mon commandement au danger de paraître fouler illégalement le sol anglais. La délimitation du 49^e parallèle n'a jamais été déterminée d'une manière officielle et je ne me croirais pas justifiable de me mettre à la poursuite de ces meurtriers dans l'endroit où ils sont maintenant campés, sans la permission de votre Excellence.

Le grand désir que j'éprouve, de prévenir le meurtre de femmes et d'enfants innocents, sur notre frontière, m'a décidé à solliciter de votre Excellence la permission de capturer ces sauvages partout où ils pourront se trouver, et à cette fin de me servir d'un corps de soldats armés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. A. B. HATCH,

Major Commandant.

Le Gouverneur lui expédia la réponse suivante :

AU MAJOR HATCH,

Commandant les troupes des États-Unis, à Pembina.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 4 courant, qui m'a été remise par le lieutenant Nash, m'informant qu'un parti, etc. En réponse je dois dire que les Sioux se sont réfugiés sur notre territoire, contre le désir des colons et en dépit de tout ce que nous avons pu faire pour les dissuader de venir de ce côté-ci de la frontière.

Je considère qu'il est de la plus haute importance, pour les races civilisées qui habitent cette partie du monde, de désabuser cette puissante tribu de l'étrange idée qu'ils ont conçue. Ces Sauvages, échelonnés sur les confins d'une frontière mal définie, sans protection et d'une immense étendue, semblent se flatter, qu'ils peuvent impunément commettre des crimes et des dommages dans un territoire et se réfugier ensuite en toute sûreté dans l'autre, prêts à renouveler leurs opérations quand il leur prendra fantaisie.

Je n'hésite donc nullement à consentir à votre demande, à la condition toutefois qu'au cas où vous décideriez de faire quelques mouvements militaires dans la colonie vous vous mettiez en communication avec les autorités d'Assiniboia et aussi à la condition que vous adoptiez des mesures pour prévenir toute effusion de sang ou acte de violence, dans les habitations ou sur les terres des colons, avenant le cas où les Sioux iraient se réfugier chez eux.

J'ai bien l'honneur d'être, etc.,

A. G. DALLAS,

Gouverneur en chef des terres de Rupert.

UN MESSAGE DU MISSOURI.

Pendant que le gouverneur traitait ainsi avec les autorités des États-Unis le règlement de cette grave affaire, les Sioux du plateau du Missouri lui envoyaient un message.

Le héraut du grand camp des Sioux était chargé de demander au gouverneur, s'il lui conseillait de faire la paix avec les Américains. Il lui laissait entendre aussi qu'il désirait, au printemps suivant, visiter la colonie de la Rivière Rouge, avec tous les siens.

Les Sioux croyaient flatter l'orgueil national du gouverneur en lui témoignant autant de déférence. Peut-être s'imaginaient-ils follement que, fier de leur alliance, le gouverneur, leur ouvrirait les bras, pour les recevoir sur son sein et défier les Américains. L'outrecuidance des Sioux est proverbiale et il n'y a pas de conjectures assez ridicules, auxquelles il ne soit permis de se livrer, à l'occasion de ce message. C'était bien la peine assurément de s'attirer les mauvaises grâces d'une nation voisine et amie pour ces tristes maraudeurs.

La réponse ne se fit pas attendre. Le gouverneur leur conseilla fortement de faire leur paix avec les États-Unis. Il ajouta que, s'ils ne prenaient ce parti, ils devaient s'attendre à rencontrer les troupes américaines l'été suivant.

Cette réponse produisit un bon effet.

SUCCÈS DU CONSEIL.

Comprenant qu'ils ne pouvaient compter sur l'appui des Anglais, les Sioux se montrèrent disposés à la conciliation. La bande fixée

à St. François-Xavier, se rendit à la Montagne Tortue. Elle refusa toutefois d'accepter les promesses des Américains, d'amnistie et de bons traitements. Elle ne traversa donc pas la frontière, pour le moment.

Au mois de mars 1866, le major-général Corse, commandant du fort Abercrombie, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, chargea le colonel Adam, de solliciter l'intervention du Conseil d'Assiniboia. Il espérait que par son influence, il pourrait vaincre l'obstination de ces sauvages.

Le 28 mars de la même année, une résolution présentée par Sa Grandeur Mgr Taché, appuyée par l'évêque anglican, fut adoptée, à l'effet d'autoriser le gouverneur Clare, et le juge Black de communiquer aux chefs des Sioux la lettre du colonel Adam et d'user de toute leur influence pour leur faire accepter les offres des Américains, et enfin de leur fournir les provisions nécessaires pour se rendre au fort Abercrombie. Cette mission fut couronnée de succès. La colonie fut soulagée au moins pour quelque temps de ce côté là. Ce n'était pas toutefois la fin des difficultés que cette tribu devait nous susciter.

SECONDE INCURSION.

Dans l'automne 1864, un parti de Sioux, comprenant 350 loges, divisées en quatre bandes, s'était dirigé vers la Rivière Rouge. Ils venaient, disaient-ils, tenir un *Pow wow* avec les représentants de la Reine. Le gouverneur McTavish se porta au devant d'eux, pour les arrêter.

Le gros de la nation se fixa près du Portage la Prairie. Le chef "Buffalo debout," accompagné d'un petit nombre, se rendit jusqu'au fort Garry. Après force harangues et protestations d'attachement à la couronne, il finit, comme finissent tous les beaux diseurs de son espèce, par une demande de provisions. Le gouverneur lui fit quelques présents et prit quelques arrangements, pour que la traite avec cette tribu se fit avec des forts de l'intérieur. Le but de cette mesure était naturellement de les éloigner de la colonie, autant que possible.

DEMANDE D'ANNEXION A ASSINIBOIA.

D'un autre côté, les colons du Portage voyaient avec alarme ces nouveaux venus. Cet endroit n'était pas compris dans le territoire

gouverné par le Conseil d'Assiniboia et ne possédait aucune organisation politique.

Le 4 mai 1864, les habitants du Portage la Prairie présentèrent au Conseil une requête, par laquelle ils demandaient à être annexés à la colonie d'Assiniboia. D'après les remarques faites devant le Conseil par le gouverneur en chef Dallas, il y avait, à cette époque, environ 1,200 personnes fixées près d'Edmonton, qui désiraient être organisées en district municipal. Le gouverneur était d'opinion qu'une législation impériale était devenue nécessaire, pour donner une forme de gouvernement à quelques-uns de ces établissements. Comme il était à la veille de se rendre en Angleterre, il consulta le Conseil avant son départ, sur la requête du Portage.

Le Conseil exposa sa manière de voir, par la résolution suivante :

Proposé par le gouverneur d'Assiniboia, McTavish, appuyé par Sa Grandeur Mgr Taché, que le Conseil considère comme tout à fait téméraire et peu désirable dans la présente condition de la colonie, de recommander une extension des limites du district municipal, vu que le Conseil est persuadé, depuis longtemps, qu'il n'a pas à sa disposition la force nécessaire pour administrer la colonie d'une manière effective ; que les autorités ont besoin d'une protection militaire, pour l'exercice des pouvoirs qui leur sont confiés ; qu'en conséquence il prie le gouverneur Dallas de représenter en Angleterre la nécessité d'adopter, sans délai, des mesures efficaces pour remédier à cet état de choses.

Au lieu de vouloir étendre la frontière de la colonie, le Conseil les trouvait déjà trop grandes, pour les moyens qu'il possédait de faire respecter ses ordonnances.

SITUATION DE LA COLONIE.

Une autre cause d'alarmes, était l'augmentation des dépenses nécessitées par la présence des Sioux. Le conseil avait reçu une défense formelle du gouvernement impérial, de fournir de la poudre à ces sauvages. Ces derniers se trouvaient, par conséquent, dans l'impossibilité de faire la chasse et ne dépendaient que du Conseil pour leur subsistance. Les troupes attendues depuis longtemps n'arrivaient pas et les Sioux persistaient à rester. Que faire ? Il fallut bien tolérer cet état de choses et nourrir les Sioux.

DÉSORDRES ET MESURES RÉPRESSIVES.

Le 21 juin 1866, une bande visita le fort Garry. Elle se disposait à se retirer, escortée d'un certain nombre de Sauteurs, lorsqu'elle fut attaquée, à un mille du fort, par des sauvages du lac Rouge.

Quatre Sioux tombèrent morts; le reste se sauva à qui mieux mieux. Comme le Conseil craignait de terribles représailles de la part des Sioux campés près du Portage, il se décida à prendre des mesures de protection. Un corps de cent cavaliers fut chargé de surveiller les sauvages. Heureusement que cette affaire n'eut pas de conséquences plus fâcheuses.

Cependant les sauvages affamés commettaient souvent des vols. Que de chevaux et de bestiaux disparus à cette époque et dont les propriétaires ne trouvaient que les restes épars près des camps!

Les plaintes devinrent telles, que le Conseil fit un généreux effort pour arrêter les progrès de ces déprédations. Il autorisa la Cour des Magistrats à nommer des constables spéciaux. Cette mesure empêcha bien des désordres. Le Conseil enrégistra plusieurs fois les regrets qu'il éprouvait de se trouver dans l'impuissance de mieux faire respecter les lois.

Quoi qu'il en soit, il a le mérite certes, d'avoir, à force de ménagements, de sagesse et de conciliation, épargné à la colonie les horreurs qui ensanglantèrent la république voisine.

LA VENTE DES LIQUEURS.

Ce n'était pas assez toutefois de ces embarras sérieux, on voulut le charger, jusqu'à un certain point, de surveiller tout le territoire de l'ouest.

En 1867, le Lieutenant-Général Sir John Michel, Administrateur du Canada, lui transmet une correspondance échangée entre Sir Frederick Bruce, Ambassadeur anglais à Washington et le secrétaire d'État des États-Unis au sujet de désordres causés par des sujets britanniques, sur le plateau du Missouri.

On accusait, dans cette correspondance, les traiteurs de vendre de la boisson aux sauvages. Le général Michel demandait au Conseil, dans l'intérêt de la civilisation et de la moralité, de faire cesser ce triste commerce.

Ce n'était pas chose facile à faire.

Le Conseil répondit qu'il n'existait aucune preuve que les traiteurs en question étaient sujets anglais ; que d'ailleurs il regrettait beaucoup ces désordres, mais qu'il lui était impossible d'y mettre fin.

Il est bon de remarquer ici que les autorités prirent toujours des précautions, pour empêcher les traiteurs d'importer dans les territoires, des liqueurs alcooliques. Elles sévirent avec vigueur contre tous les délinquants. On comprend facilement, toutefois, que leur surveillance était souvent mise en défaut.

LE CONSEIL DE MANITOBA.

La même année, les habitants du Portage, au nombre d'environ 400, résolurent de se donner un gouvernement provisoire. Ils choisirent M. Thomas Spence pour leur président. Ce dernier s'adressa immédiatement au gouvernement impérial pour se faire reconnaître. Le Gouverneur-Général du Canada lui répondit, qu'il avait instruction de l'informer que cette organisation était illégale. Cette affaire n'eut pas plus de retentissement.

Toutefois, le 29 décembre 1868, M. F. H. Bunn présenta au Conseil d'Assiniboia une requête, par ordre d'un prétendu Conseil de Manitoba. Elle était signée par les habitants du Portage.

Après avoir énuméré tout ce que les colons avaient à souffrir de la part des sauvages, elle finissait par demander aide et protection, déclarant que si des secours n'étaient envoyés dans dix jours, les colons se rendraient justice eux-mêmes, au risque de soulever tous les sauvages.

Le Conseil décida d'envoyer un magistrat, le shériff et douze constables, à la Pointe-aux-Trembles pour rencontrer les colons du Portage et se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour punir les coupables. De là, ce contingent devait se rendre au camp des Sioux, pour tenir une enquête et arrêter les délinquants qui pourraient être identifiés. Une copie de cette résolution fut expédiée au prétendu Conseil de Manitoba, qui ne parut pas goûter cette offre. Dans tous les cas, le Conseil ne reçut aucune réponse et l'affaire en resta là.

LOI DES HOMESTEAD.

La paternité de la première loi des Homestead, au Nord-Ouest, appartient au Conseil d'Assiniboia et c'est à Sa Grandeur Mgr Taché que revient l'honneur de l'avoir préparée et présentée pour son

adoption. Voici la résolution : Proposé par Sa Grandeur Mgr Taché, appuyé par M. Salomon Hamelin, qu'au sujet des difficultés qui naissent entre les personnes qui prennent des terres en dehors de cette partie de la colonie déjà arpentée, ou en dehors des limites de la colonie, les magistrats soient autorisés à adopter pour principe, que tout droit de préemption accordé à des occupants, aura dix chaînes de front.

COUPE DU FOIN.

D'ordinaire, à l'époque des foins, le gouverneur lançait une proclamation fixant la date, à laquelle ces travaux pouvaient se faire dans les deux milles au large des terres colonisées. En 1867, le 25 juillet fut désigné comme une date fixe, pour l'avenir. A compter du 15 août, ce privilège exclusif de tout colon, d'avoir la coupe des deux milles situés à l'extrémité de sa ferme, devenait caduc pour le reste de l'année. La prairie était ouverte à tout venant. Le gouvernement de la Puissance a adopté des mesures analogues pour les terres non concédées.

ORDONNANCES.

L'honorable sénateur Girard, pendant qu'il faisait partie du cabinet local, en 1871, a fait recueillir les ordonnances adoptées par le Conseil d'Assiniboia. Elles ont été imprimées et depuis incorporées dans nos Statuts Refondus. Les sujets qui concernent ces ordonnances sont : les feux de prairie, les animaux errants, la pêche, les chemins, liqueurs, droits de douane, destruction des loups, arpentage, postes, administration de la justice, etc. Quoique rudimentaire et fort simple, cette législation était suffisante pour les besoins et la condition du pays.

Ces ordonnances, en autant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les lois actuelles sont encore en force au Manitoba. Comme toutefois, notre législature a adopté des lois sur tous ces sujets, elles sont de fait presque toutes appelées. Il y a deux ordonnances, adoptées, la première le 11 avril 1862 et la seconde le 7 janvier 1864, qui ont été le sujet de bien des discussions, de plusieurs procès dispendieux et de presque autant de jugements contradictoires.

Le problème à résoudre, est de savoir si aux dates de ces ordonnances, la loi générale ou simplement la procédure des Cours d'Angleterre ont été introduites dans le pays. Si ces ordonnances

ne doivent s'entendre que de la procédure seulement, tous les droits de propriété, causes d'action, etc., nés entre la date de la chartre de la Compagnie (2 mai 1670) et le 15 juillet 1870, date de notre entrée dans la Confédération, doivent être réglés et décidés d'après la loi, telle qu'elle existait le 2 mai 1670.

Le texte même de ces deux ordonnances est susceptible de plusieurs interprétations. Quoi qu'il en soit de la lettre de la loi, il apparaît bien clairement que le Conseil ne voulait pas introduire la procédure compliquée d'Angleterre, tout à fait inapplicable à cette époque, mais bien le corps des lois anglaises.

En effet l'ancien mode de procédure continua à être suivi après comme avant 1862 jusqu'en 1870, sans aucune modification quelconque. Or, si l'on prend en considération le fait, que les juges de la Cour Générale étaient également membres du Conseil, il est peu probable que les juges auraient ignoré, ou laissé dormir sciemment une loi qu'ils venaient d'adopter. La procédure, si c'est bien de cela que les Conseillers voulaient parler, aurait subi quelque modification. Autrement à quoi bon passer ces deux ordonnances? Il est plus raisonnable de croire que ce qu'ils se proposaient était de se débarrasser des lois vieilles et démodées passées depuis deux siècles, pour accepter une législation plus moderne.

De plus, le 3 novembre 1864, le Conseil autorisa la Cour Générale d'adopter telles règles de formules de procédure qu'elle jugerait convenables,

Ici encore il n'est guère probable que le Conseil ait trouvé nécessaire de donner tels pouvoirs à la Cour, quelques mois seulement après avoir introduit les formules de procédure anglaise.

TRAVAUX PUBLICS ET FINANCES.

Les principaux travaux entrepris par le Conseil, furent les ponts et les fascinages. Ces derniers surtout ont résisté jusqu'à présent aux ravages du temps; c'est qu'ils avaient été construits par des hommes compétents et d'une grande expérience. Bien des municipalités, après avoir dépensé des sommes considérables pour réparer les chemins, ont fini par adopter le système de fascinage d'autrefois.

Ces entreprises se faisaient avec une économie sévère. Sous ce rapport, le Conseil peut être cité, à bon droit, comme un gouvernement modèle. Il ne connut point l'ère des déficits.

Lorsque les finances étaient épuisées, il suspendait les travaux.

Quelques chiffres montreront l'état des finances du Conseil.

En 1862 l'excédant de l'actif était de £159-16s-4d.

En 1864, il avait encore à son avoir une balance de £121-1s-16d.

Grâce à une prudente administration des deniers publics, il put dans les années de disette et de misère causées par les ravages des sauterelles venir en aide aux colons. C'est ainsi qu'en 1862 il leur prêta 800 minots de grain de semence. En 1865 une semblable distribution eut encore lieu.

Enfin, le 10 août 1865, il vota £1600 pour approvisionner la colonie.

DERNIERS ACTES DU CONSEIL.

La dernière assemblée du Conseil, d'après les minutes des délibérations, eut lieu le 25 octobre 1869. Ces minutes ne furent jamais signées. Toutefois le Conseil, bien que le registre n'en fasse aucune mention, s'assembla de nouveau, le 30 octobre 1869, pour prendre en considération une dépêche du gouverneur McTavish, adressée à l'honorable McDougall.

Le dernier document signé par M. McTavish comme gouverneur d'Assiniboia est en date du 16 novembre 1869. Les actes du Conseil en 1869 appartiennent plutôt à l'histoire des troubles de cette époque, qu'à celle du Conseil d'Assiniboia. Le dernier fut remplacé par le gouvernement provisoire après un règne de 35 ans.

L. A. PRUD'HOMME.

St-Boniface, 9 octobre 1889.

L'ORDRE DU MONDE PHYSIQUE

ET

SA CAUSE PREMIÈRE D'APRÈS LA SCIENCE MODERNE.

L'ORDRE TERRESTRE.—L'ORDRE DANS LE RÈGNE MINÉRAL

10. *Les lois de la physique et de la chimie.*—La physique proprement dite étudie les propriétés, les forces, les lois des corps élémentaires ; elle y trouve une telle régularité qu'elle exprime leurs lois par des formules mathématiques, soumet ces formules au calcul, et souvent découvre par là d'autres effets, d'autres applications de ces forces naturelles.

La chimie nous a révélé un ordre plus intime encore dans la constitution des corps, dans les rapports selon lesquels les éléments s'unissent ; ce n'est pas au hasard, ni suivant des proportions quelconques que les éléments simples, l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, l'azote, etc., forment les diverses substances minérales ou végétales, mais d'après des rapports précis, constants, déterminés. Par exemple, l'hydrogène s'unira toujours dans la proportion de 1 à 8 (quant au poids) pour former de l'eau ; le poids de l'oxygène doit être dans la proportion de 2 à 3 par rapport à celui du soufre pour former de l'acide sulfurique, et ainsi en est-il des autres composés. Si un corps peut former avec un autre plusieurs combinaisons définies, ce sera toujours d'après une série très simple de rapports : ainsi l'équivalent d'azote s'unira successivement à 1, 2, 3, 4, 5 équivalents d'oxygène pour former une série de composés ayant leurs propriétés spécifiques diverses et nettement déterminées.

Toujours le chimiste se sert de la balance dans l'étude des combinaisons minérales, et toujours il trouve que, dans ce règne, la nature procède avec nombre, poids et mesure : l'observation lui montre que l'ordre règne là même où, pour le commun des hommes, tout semble jeté au hasard.

Il faudrait parcourir toutes les parties de la physique et de la chimie, si l'on voulait voir complètement la simplicité, la régularité des lois qui président aux phénomènes du monde inorganique ; contentons-nous de signaler quelques découvertes de la science moderne dans ce règne inférieur.

ART. 1er. LA CRISTALLOGRAPHIE.

La cristallographie, la science des cristaux, de leur formation, de leurs types, de leurs lois, n'est pas ancienne : elle a été fondée au commencement de ce siècle par l'abbé Haüy ; elle nous prouve quelle régularité géométrique règne parmi les plus simples molécules minérales.

Lorsqu'un corps passe de l'état liquide à l'état solide et qu'il ne survient aucune cause perturbatrice, ce corps se cristallise, et l'ordonnance de l'architecture cristalline est parfaite. Les molécules se superposent aux molécules dans un ordre régulier, avec une précision que la main de l'homme ne saurait atteindre. "Imaginons, dit le savant anglais Tyndall, que des briques et des pierres soient douées du pouvoir de locomotive, qu'elles s'attirent et se repoussent, et qu'en vertu de ces attractions, de ces répulsions, elles viennent se placer de manière à former des maisons et des rues de la plus parfaite symétrie, n'en serions-nous pas émerveillés ? Observez ces étoiles de glace qui se forment sur nos vitres pendant l'hiver : (vues au microscope, lorsqu'elles sont complètes) chacune d'elles a six rayons ; on dirait des fleurs à six pétales, et chaque molécule vient prendre sa place dans ce type rigoureusement hexangulaire."

"Les atomes marchent en cadence, suivant l'expression du poète américain Emerson ; ils suivent les lois harmonieuses qui font de la substance la plus commune une merveille de beauté aux yeux de notre intelligence. La science, quoi qu'on en dise, ne dépouille pas la nature du charme mystérieux de ses secrets ; loin de là, elle nous révèle des merveilles et des harmonies cachées jusque dans les choses les plus vulgaires."

Donc un des résultats des attractions moléculaires consiste dans leur arrangement régulier, sous un aspect géométrique. Ainsi formés, les cristaux peuvent se cliver, se diviser en lamelles très minces, à surfaces planes, lisses, plus ou moins brillantes. Cette division peut-être poussée très loin : "Nous sommes parvenus, dit l'abbé Haüy (*Physique*, 3e édition, 1821, p. 14) à détacher d'un

morceau de mica une lame qui réfléchissait le beau bleu, ce qui était l'indice d'une grande ténuité. Ayant calculé l'épaisseur de cette lame, nous l'avons trouvée égale à quarante-trois millionièmes de millimètre, ce qui suppose qu'on peut obtenir plus de vingt-trois mille lames isolées en divisant un morceau de mica de l'épaisseur d'un millimètre."

L'illustre physicien fit une découverte plus importante : il trouva que cette division mécanique des cristaux, faite d'après les plans de clivage, permet d'en extraire un solide régulier d'une forme constante pour chaque espèce de substance. Les faces de ce cristal élémentaire forment entre elles des angles d'une mesure déterminée, toujours la même pour une même substance, mais différente pour une autre espèce de sorte que "c'est en grande partie sur ces différences qu'est fondée la distinction des espèces minérales.

Haüy découvrit encore les types principaux auxquels peuvent se ramener les diverses formes cristallines. "Les trois figures élémentaires (solides polyèdres à 4, 5, 6 faces), donnent naissance à cette grande diversité de cristaux que la nature présente à notre observation ; on reconnaît ici ce que nous pourrions appeler sa devise familière : économie et simplicité de moyens, richesse et variété inépuisable dans les effets." (*Physique* de Haüy, p. 64).

Le créateur de la cristallographie, professeur de minéralogie à la faculté des sciences à Paris, membre de toutes les sociétés savantes de l'Europe, nous dit dans la préface de cet ouvrage : (p. 4.) "L'étude des productions de la nature et de ses phénomènes fait naître des sentiments de respect et d'admiration, à la vue de tant de merveilles qui portent des caractères si visibles d'une puissance et d'une sagesse infinies. Telle était la disposition où se trouvait le grand Newton, lorsqu'après avoir considéré les rapports qui lient partout les effets à leurs causes, et font concourir tous les détails à l'harmonie de l'ensemble, il s'élevait jusqu'à l'idée d'un Créateur, et d'un premier moteur de la matière, en se demandant pourquoi la nature ne fait rien en vain, d'où vient que le soleil et les corps planétaires gravitent les uns vers les autres, comment il serait possible que l'œil eût été construit sans la science de l'optique, et l'organe de l'ouïe sans l'intelligence des sons."

Utilité, applications des forces physiques.—Après avoir vu la régularité de ces lois qui président au règne minéral, remarquons encore la force, l'énergie de ces substances inertes en apparence, et les avantages que l'industrie de l'homme en retire.

Soupçonnait-on, il y a trois siècles, la puissance de la vapeur, le parti qu'on pouvait tirer de l'électricité ? Et pourtant la force expansive de la vapeur est devenue le grand moteur de l'industrie : elle suffit pour entraîner avec rapidité les plus grands navires ; il nous souvient d'avoir vu à l'Exposition de 1878 (Grande salle de l'usine Schneider), les éléments d'une machine à vapeur de la force de 2,800 chevaux (1). Maintenant aussi la pensée humaine, emportée par la rapidité de l'éclair par l'électricité, passe en un moment de notre ancien monde dans le nouveau.

Les propriétés physiques les plus inutiles au premier aspect ont servi parfois aux plus précieuses applications. Le verre, le cristal, peuvent réfracter la lumière : cette propriété, l'homme l'a utilisée d'abord pour corriger la myopie et la presbytie, ensuite pour agrandir merveilleusement la puissance de sa vue. C'est elle en effet qui permet au cristal de concentrer la lumière en un foyer, de construire ces télescopes où le diamètre des objets observés se présente mille et deux mille fois grandi. Que dis-je ? c'est cette réfringence des milieux plus denses qui permet à notre œil de concentrer sur la rétine les rayons lumineux émanés des objets, et par suite, de les voir et de les observer.

Rapports entre les forces physiques.—Il faut remarquer encore, pour mieux saisir l'ordre de la nature physique, les rapports intimes qui unissent ses lois. Les propriétés, les forces du règne minéral, ainsi que ses lois, sont multiples ; mais comparées entre elles, elles présentent de nombreux rapports. La pesanteur, cause de tant de phénomènes physiques, source de tant d'applications utiles, n'est qu'un cas particulier de la gravitation universelle ; c'est la même force qui s'applique aux moindres molécules des corps aussi bien qu'aux astres, et qui toujours suit les mêmes lois.

Presque tous les autres phénomènes physiques sont dus à des vibrations. L'oreille perçoit celles qui sont relativement peu rapides, (30 par seconde pour les sons perceptibles les plus graves, 30 à 40, 000 pour les sons les plus aigus). Les ondulations ou vibrations de l'éther, qui produisent les sensations de la vue, sont infiniment plus nombreuses ; on les compte par milliards dans une seconde, et leur nombre plus ou moins grand est la cause des diverses couleurs du spectre solaire.

(1) On a fabriqué depuis des machines bien plus puissantes.

Le *Cosmos*, 21 mai 1887, annonçait la création d'un paquebot mû par une force de 22,986 chevaux. Mais il y a diverses manières d'évaluer la force du cheval-vapeur.

De plus, il y a de telles analogies entre le principe de la lumière et celui de la chaleur et de l'électricité, que la plupart des physiiciens y voient aujourd'hui les manifestations diverses d'une cause unique. Une science nouvelle, la thermodynamique, étudie et montre les rapports qui existent entre la chaleur et le travail ; elle a déterminé l'équivalent de la chaleur, c'est-à-dire, la quantité de chaleur que peut produire l'unité de travail, et par suite la quantité de force motrice qui répond à telle ou telle quantité de chaleur.

Enfin plusieurs savants vont jusqu'à croire à l'unité des forces physiques dans la nature : le P. Secchi, Grove, et d'autres, ont écrit des livres pour le prouver. Ainsi se réaliserait l'unité dans la variété, et nous aurions un nouveau motif de reconnaître l'ordre, la beauté du règne minéral, le plus humble pourtant dans la nature.

ART. II. LES COURANTS MARINS.

Au règne minéral se rattache la distribution des terres et des mers sur le globe, celle des cours d'eau sur les continents et la direction des courants marins et aériens.

Là encore, des observations assez récentes ont découvert des dispositions singulièrement utiles pour les êtres supérieurs de la création, pour l'homme surtout. Disons d'abord quelques mots des courants marins.

L'eau des mers n'est pas seulement agitée à sa surface par les tempêtes, et remuée chaque jour par le flux et le reflux des marées, elle est encore sillonnée jusque dans ses profondeurs par un vaste système de courants qui vont de l'Équateur aux pôles, et des pôles à l'Équateur. Parmi ces courants il en est un, plus célèbre et plus utile que les autres pour les côtes occidentales de l'Europe. Écoutez un marin qui l'a étudié :

Le Gulf-Stream.—“ Il est, dit-il, un fleuve immense au sein de l'Océan : dans les plus grandes sécheresses il ne diminue pas, dans les plus grandes crues, jamais il ne déborde ; ses rives et son lit sont des couches d'eau froide entre lesquelles coulent à flots pressés des eaux tièdes et bleues ! c'est le Gulf-Stream ! Nulle part dans le monde il n'existe de courant plus majestueux. Il est plus rapide que l'Amazone, plus impétueux que le Mississipi, et la masse de ces deux fleuves ne représente pas la millième partie du volume d'eau qu'il déplace.”

Telle est la description que fait de ce courant le lieutenant

Maury, dont les travaux sur les mers sont devenus célèbres (1). Échauffées par le soleil dans les régions tropicales de l'Atlantique, les eaux du Gulf-Stream forment un vaste fleuve de 50 kilomètres de largeur, de 300 mètres de profondeur ; elles se dirigent vers le Nord, et longent les côtes orientales de l'Amérique. Arrivé près de Terre-Neuve, le courant s'épanouit, se divise, et ses flots tièdes viennent en partie baigner les rivages de la France et des Îles-Britanniques. Dans son cours, le Gulf-Stream possède une température de beaucoup supérieure à celle des couches qu'il traverse, le thermomètre y marque 12 et même 17 (2) degrés de plus que dans les eaux voisines. Et cependant il se refroidit lentement : il ne perd qu'un demi-degré par centaine de lieues ; au delà du 40^e parallèle, là où l'atmosphère se refroidit parfois au-dessous de zéro, il marque encore 26 degrés de chaleur.

Comme toutes les forces de la nature, le Gulf-Stream a sa mission, il remplit un rôle important : il est un des principaux organes destinés à maintenir l'équilibre entre les différentes parties de la mer, l'homogénéité de sa composition, de sa température, des sels qui s'y trouvent dissous. Mais surtout, c'est un immense calorifère qui va porter au nord de l'Atlantique et sur les côtes de l'Europe occidentale une énorme quantité de chaleur ; ses chaudes effluves sont apportées à l'Europe par les vents de l'Ouest et du Sud-Ouest : voilà ce qui explique le climat exceptionnel des rives françaises : pendant que le Canada se trouve six mois de l'année enseveli sous la neige, à 20 ou 30 degrés au-dessous de zéro, Cherbourg, les îles de la Manche et le Finistère, bien que situés à une même latitude, ont un climat aussi doux que celui des villes de la Provence, et rarement le thermomètre y descend au-dessous de zéro.

Ce n'est pas tout : le Gulf-Stream, dit Félix Julien (dans son ouvrage sur *Les Harmonies de la mer*, p. 96), le Gulf-Stream a rendu d'importants services aux navigateurs. Il est peu de régions où la mer soit plus dangereuse que sur la côte Ouest des États-Unis. A la hauteur de Boston, de New-York, les navires sont assaillis par des froids intenses, par des bourrasques de neige qui souvent paralysent les efforts des marins. En peu d'instants, les mâts, les voiles

(1) Le lieutenant Maury, célèbre officier de la marine des États-Unis, descendait d'une vieille famille d'émigrants français. Pendant de longues années il explora les mers, recueillit les observations des autres navigateurs, et vers 1850, publia le résultat de ses travaux, sa théorie sur les courants aériens et marins.

(2) Il s'agit de degrés centigrades.

le grément se couvrent de glaçons, les cordes se raidissent, l'équipage ne peut plus manœuvrer contre la tempête; une foule de navires se sont ainsi perdus. Et cependant, à quelques heures de là se trouve le grand courant dont les eaux fumantes restent chaudes, même au cœur de l'hiver: il offre un refuge aux navires en détresse: les marins le savent aujourd'hui, ils y cherchent un abri et s'y trouvent bientôt débarrassés des glaçons qui les surchargeaient (1).

Le grand courant de l'Atlantique n'est pas le seul: beaucoup d'autres entretiennent l'équilibre entre les différentes parties des mers; partout ils ont des causes analogues, et contribuent aux mêmes résultats.

Écoutez à ce sujet un marin qui les a étudiés:

“ C'est, dit M. Félix Julien, vers les couches profondes des zones tropicales que toutes les eaux froides aboutissent sans cesse comme vers un foyer de chaleur et de vie. C'est de là que du fond de l'abîme elles remontent à la surface, qu'elles s'y dilatent, et s'y transforment sous l'action vivifiante des rayons du soleil. C'est de là enfin que, régénérées comme le sang qui s'échappe du cœur, elles jaillissent à travers le merveilleux réseau qui embrasse l'Atlantique, la mer des Indes et le Grand Océan. Dès lors les principaux courants ne nous apparaissent-ils pas comme les puissantes artères du monde océanien, comme les gigantestes aortes qui vont répandre jusqu'aux extrémités polaires leurs flots tièdes et bleus?” (Les *Harmonies de la mer*, p. 148.)

Voilà quelques-unes des harmonies découvertes par le lieutenant Maury dans ses longues recherches sur les courants marins. Après avoir lu ses publications, un capitaine de navire lui écrivait:

“ Vos découvertes ne nous apprennent pas seulement à suivre les routes les plus sûres et les plus rapides sur l'Océan, mais encore à connaître les meilleures manifestations de la sagesse et de la bonté du Tout-Puissant, par lesquelles nous sommes continuellement entourés. Je commande un navire depuis longtemps, et je

(1) La connaissance du Gulf-Stream et des autres courants marins a rendu bien d'autres services à la navigation. Comme les fleuves, ces courants sont des *chemins qui marchent*, et le navire qui sait profiter de leur course se voit emporté rapidement sans effort, sans le secours des vents ou de la vapeur. Le vaisseau qui va de Londres à San-Francisco mettra cinq semaines de moins qu'autrefois, en suivant sur les courants la route indiquée par Maury. Sa vitesse atteindra parfois 15 à 16 nœuds à l'heure, chiffre que les vapeurs dépassent à peine. C'est donc pour les marins une économie de force et de temps.

n'ai jamais été insensible aux spectacles de la nature ; j'ai cependant senti que, jusqu'au jour où j'ai connu vos travaux, je traversais l'Océan comme un aveugle ; je ne voyais pas, je ne concevais pas la magnifique harmonie des œuvres de Celui que vous appelez si justement la grande Pensée première. Vous m'avez appris à regarder partout autour de moi, et à reconnaître la Providence dans tous les éléments dont je suis entouré."

Le lieutenant Maury tirait la même conclusion de ses travaux : "Après la constatation si évidente de l'ordre qui préside à l'économie physique de notre planète, dit-il, on pourrait aussi bien admettre que les rouages et les ressorts d'une montre ont été construits et assemblés par le hasard, qu'attribuer à ce même hasard la direction des phénomènes de la nature. Tout obéit à des lois conformes au but suprême si clairement indiqué par le Créateur, qui a voulu faire de la terre une habitation pour l'homme."

ART. III. LES COURANTS ATMOSPHÉRIQUES.

Comme la mer, l'atmosphère elle aussi possède ses courants, et les observations modernes ont découvert en partie leurs lois, leur harmonie, leur utilité.

Dans les régions équatoriales, sous l'action des rayons solaires, la chaleur aurait bientôt dévoré toute vie, toute végétation, sans la salutaire influence des courants aériens. A mesure que les vents s'avancent du Nord vers l'Équateur, ils deviennent plus chauds, plus propres à absorber dans les mers une grande quantité de vapeurs ; mais quand ils en sont saturés, échauffés et dilatés par la chaleur des tropiques, ils s'élèvent dans l'atmosphère, et sont constamment remplacés par de nouvelles masses d'air plus denses et plus fraîches venant des pôles. Cependant, élevées à des régions supérieures, les masses d'air surchargées de vapeurs y trouvent une température plus froide : par suite leurs vapeurs se condensent, et forment sur les régions équatoriales une immense ceinture de nuages que les Anglais ont appelée le *Cloud-Ring*, vaste anneau qui protège la terre de son ombre, et répand sur son passage des pluies abondantes.

"Cet épais bourrelet de vapeurs, dit Lucien Dubois, (*Le pôle et l'Équateur*, p. 192), ce bourrelet de vapeurs que le soleil vient suspendre au-dessus de l'Équateur n'est pas immobile. Le soleil se promène avec lui d'un hémisphère à l'autre dans son trajet annuel

entre les deux tropiques, où son passage apporte la périodique saison des pluies." Cette saison est unique chaque année pour les pays voisins des tropiques, mais les contrées, situées sous l'Équateur même, voient la bande des nuages du Cloud-Ring passer deux fois l'an au-dessus d'elle, et leur apporter par conséquent deux saisons pluvieuses ; c'est ce qu'on remarque par exemple à Santa-Fe de Bogota. Ces déplacements périodiques du Cloud-Ring sont pour les régions tropicales un immense bienfait. Sans l'abondance des pluies qu'il répand, la végétation serait à peine possible ; mais si les averses étaient continuelles, les végétaux se dissoudraient dans les torrents d'une pluie incessante. Grâce au déplacement du Cloud-Ring, une saison chaude et sereine succède à la saison pluvieuse et développe cette végétation luxuriante que les voyageurs admirent dans les régions tropicales.

Pendant que ces régions sont ainsi périodiquement arrosées, échauffées, des causes analogues procurent aux autres pays les pluies qui leur sont nécessaires.

Pour remplacer les masses d'air froid qui sont venues des pôles à l'Équateur, il s'établit des courants aériens dirigés de l'Équateur vers les pôles ; à mesure qu'ils s'avancent, ils trouvent des régions plus froides, leurs vapeurs se condensent, et se distribuent sur leur passage. Une partie de ces eaux sert à l'alimentation des plantes, des êtres vivants ; une autre s'évapore ; ce qui reste en excès s'écoule et forme les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Ainsi s'opère et se maintient la distribution des vapeurs et des eaux nécessaires à la vie organique. " Par une harmonie admirable, la goutte d'eau, puisée dans l'Océan par un rayon de soleil et devenue vapeur, parcourt les airs sur l'aile des vents, et s'en va sous de lointaines latitudes tomber en pluie sur la terre qu'elle féconde ; puis, emportée dans le courant de quelque fleuve, elle revient à l'Océan d'où elle est partie, pour commencer le cycle de ses métamorphoses." (*Lucien Dubois*, p. 192.)

Distribution de la chaleur.—La distribution de la chaleur, au moyen des courants aériens, n'est pas moins précieuse pour nous. L'eau qui s'évapore sous l'action des rayons solaires absorbe une grande quantité de chaleur : il faut 540 calories (unités de chaleur) pour vaporiser un kilog. d'eau à 100 degrés. Cette chaleur reste latente, comme emmagasinée dans la vapeur, tant que celle-ci n'est pas condensée, mais elle reparait toute entière, quand la vapeur se résout en pluie, pour échauffer les corps environnants.

Écoutez ici le P. Secchi dans son grand ouvrage sur le Soleil :

“ Des observations nombreuses et assez précises, dit-il, nous ont appris que, dans les régions équatoriales, l'évaporation fait disparaître chaque année une couche d'eau ayant au moins cinq mètres d'épaisseur. Supposons que, dans ces mêmes régions, il tombe annuellement une couche de pluie de deux mètres ; il reste encore une quantité d'eau représentée par une couche de trois mètres qui, à l'état de vapeur, se trouve transportée vers les pays plus rapprochés des pôles. On peut évaluer à soixante-dix millions de milles carrés (le mille marin a 1852 mètres de longueur), la surface sur laquelle se produit l'évaporation, et partant de cette donnée, on trouve que la couche de 3 mètres représente un volume d'eau égal à sept cent vingt et un trillions de mètres cubes. (Le trillion égale mille milliards.) La quantité de chaleur contenue dans cette masse de vapeurs est capable de faire fondre une montagne de fer dont le volume égalerait six millions de milles cubes !— Cette masse énorme de chaleur passe de l'Équateur vers les pôles, transportée avec la vapeur par l'action des vents, et cette vapeur, se transformant en eau, puis en glace, laisse échapper toute la chaleur qu'elle avait absorbée, contribuant ainsi partout à adoucir le climat de ces régions désolées. Le capitaine Maury fait ici remarquer qu'avec un gaz proprement dit, l'on n'aurait jamais obtenu un pareil résultat ; en effet, pour transporter par son intermédiaire la même quantité de chaleur, il aurait fallu l'échauffer à la température des fournaies.”

“ Il est donc impossible, conclut le célèbre directeur de l'Observatoire Romain, le P. Secchi, il est impossible de ne pas voir dans l'ensemble de la création une sagesse infinie, qui, imposant certaines lois élémentaires à la matière, les a déterminées de telle sorte que leurs conséquences les plus éloignées fussent en harmonie avec la conservation de la vie organique, et avec le bien des êtres raisonnables qui devaient peupler la Terre. C'est surtout dans ces résultats inattendus que brille la Sagesse éternelle, en nous étonnant par l'étendue de ses conceptions, et par la précision avec laquelle elle parvient à ses fins.”

D. L. DE SAINT-ELLIER.

UNE RÈGLE DU SYLLOGISME.

Voilà certes un sujet qu'on ne s'attend guère à voir traiter dans une *Revue*. Il a pourtant son importance, comme tout ce qui touche aux bases mêmes de la certitude, et ne sera peut-être pas tout à fait sans intérêt pour une certaine catégorie de lecteurs.

Tout le monde sait raisonner plus ou moins, puisque l'homme, de sa nature, est un *animal raisonnable*. Dans les cas ordinaires de la vie, il suffit du simple bon sens pour discerner un raisonnement faux d'un raisonnement juste. Mais pourquoi tel raisonnement est-il faux ? ou quel est le point faible de tel argument vicieux ? C'est là une question plus difficile, et à laquelle bien souvent on se trouvera fort embarrassé de répondre, si l'on n'a fait une étude sérieuse des règles du syllogisme.

Aristote à le premier analysé le raisonnement, et particulièrement le syllogisme, l'expression la plus parfaite du raisonnement. Il en a tracé huit lois ou règles, que tous les philosophes ont adoptées après lui.

Ces règles pourraient se réduire peut-être à une expression plus simple, à un plus petit nombre de formules : on l'a tenté à diverses reprises avec plus ou moins de succès. Mais ce qui est incontestable, c'est que ces lois sont infaillibles et universelles, c'est que quiconque s'y conforme ne peut manquer de raisonner juste, et que tout argument sophistique vient se heurter nécessairement contre quelqu'une d'entre elles.

Voici ces lois, telles qu'on les peut lire dans tout manuel de Philosophie :

1. Tum re, tum sensu, triplex modo terminus esto.
2. Latius hunc quam præmissæ conclusio non vult.
3. Aut semel aut iterum medius generaliter esto.
4. Nequaquam medium capiat conclusio oportet.
5. Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.
6. Utraque si præmissa neget, nihil inde sequetur.
7. Pejorem sequitur semper conclusio partem.
8. Nil sequitur ginninis eu particularebus unquam,

Sur ces huit règles du syllogisme, il n'y a guère que la septième qui présente une certaine difficulté. C'est l'examen de cette septième règle qui va faire le sujet de cet écrit.

Nous nous adressons à des initiés, nous supposerons donc connues les diverses expressions techniques qui se présenteront sous notre plume. Nous ferons remarquer seulement qu'en dialectique, on entend toujours par *majeure* celle des deux prémisses qui contient le *grand extrême* (*extremum majus*), ou attribut de la conclusion, et par *mineure* la prémisses qui renferme le *petit extrême* (*extremum minus*), ou sujet de la conclusion.

Nous rappellerons encore que *dans toute proposition affirmative, l'attribut est un terme particulier ; dans toute proposition négative, l'attribut est un terme universel*. Ce principe est de la plus haute importance en cette matière ; on ne saurait le perdre de vue un moment, sans se condamner à n'y rien comprendre. Il a pourtant une exception. Car, dans une proposition affirmative universelle, l'attribut est universel, quand il est la définition du sujet, ou qu'il ne convient qu'au seul sujet de cette proposition. Alors les deux termes de la proposition sont dits *convertibles*, parcequ'ils peuvent indifféremment se mettre l'un à la place de l'autre, ou s'employer l'un pour l'autre. Ainsi on dira, avec une égale vérité, *tout homme est un animal raisonnable*, et *tout animal raisonnable est un homme* ; ou encore, *Paul est un homme*, et *Paul est un animal raisonnable*, etc. Il n'en est pas de même de cette autre proposition : *Tout homme est mortel*, parceque l'attribut *mortel* ne convient pas à l'homme seul, mais à tout composé vivant.

C'est cette particularité qui fait la grande difficulté de la septième règle du syllogisme, comme nous le verrons bientôt.

Ces remarques faites, abordons sans plus tarder notre discussion.

La règle 7^e s'énonce ainsi :

Pejorem sequitur semper conclusio partem.

Ce qui veut dire que *si l'une des prémisses est négative, la conclusion sera négative ; et si l'une des prémisses est particulière, la conclusion le sera aussi*.

La difficulté ne gît pas dans la première partie de la loi, elle est tout entière dans la seconde. *Pourquoi, si l'une des prémisses est particulière et l'autre générale, la conclusion doit-elle être nécessairement particulière ?* Telle est la question. Les auteurs y répondent par deux démonstrations bien différentes. Nous allons les examiner l'une après l'autre.

Première démonstration. C'est celle que donnent Zigliara, Sanseverino, et quelques autres. Le P. Russo, S. J., qui l'adopte également, l'expose ainsi : " Par le fait que l'une des prémisses est parti-

culière, l'extrême n'y est comparé avec le moyen terme que dans une partie de son extension. On ne peut donc l'affirmer ou le nier de l'autre extrême que dans cette même partie de son extension, et par conséquent la conclusion sera particulière."

Cette démonstration est assurément des plus simples et des plus élégantes. Les écoliers l'apprennent aisément par cœur. Elle n'a qu'un défaut, mais il est capital, c'est de n'être pas probante, ou du moins de ne s'appliquer qu'à un cas particulier de la question. Est-ce que toute conclusion serait particulière, parce que l'un des extrêmes y est pris particulièrement ? mais que deviennent alors les propositions universelles affirmatives, dont l'attribut est communément particulier, comme nous l'avons fait remarquer tout à l'heure ? Ou bien encore, si la prémisse particulière est négative, ayant l'un des extrêmes pour attribut, est-ce que celui-ci, universel par sa position, n'y serait comparé avec le moyen terme que dans une partie de son extension ? A ces questions je ne vois pas ce qu'on peut répondre. Comment donc des auteurs aussi sérieux que ceux que j'ai cités ne se sont-ils pas aperçus de cette inconséquence ? comment d'autres ne l'ont-ils pas signalée ? c'est là un problème que, depuis mes premiers pas dans les études philosophiques, je n'ai jamais pu résoudre. Que de plus habiles le fassent, s'ils s'en sentent capables. Pour moi, je passe à la démonstration suivante.

Deuxième démonstration. Cette preuve est donnée par Tongiorgi, Liberatore, Vallet, et par la plupart des auteurs de philosophie. Elle est plus longue et plus laborieuse, mais concluante à l'égal d'un théorème de géométrie. Je la donne telle que transcrite textuellement du premier cours de philosophie en langue française qui me tombe sous la main. Il est de M. l'abbé Bouédron, docteur ès lettres.

" Si l'une des prémisses est particulière, la conclusion sera particulière."

" Supposons que les prémisses, dont l'une est universelle, l'autre particulière, soient toutes deux affirmatives. Dans cette hypothèse, les prémisses n'ont qu'un seul terme universel, qui est le sujet de la proposition universelle elle-même. Or ce terme universel ne peut être que le moyen terme, puisque le moyen terme doit être pris universellement au moins une fois, et qu'il n'y a qu'un seul terme universel dans les prémisses. Le grand terme et le petit terme sont donc particuliers dans les prémisses. Étant particuliers dans les

prémises, ils le seront aussi dans la conclusion. La conclusion n'ayant que des termes particuliers, sera nécessairement particulière.

“ Supposons que l'une des deux prémisses soit affirmative, l'autre négative. Dans cette hypothèse, les prémisses renferment deux termes universels : le sujet de la proposition universelle, et l'attribut de la proposition négative. Or, de ces deux termes, l'un est le moyen terme, parce que le moyen terme doit être pris universellement au moins une fois, l'autre est le grand terme. En effet :

“ L'une des prémisses est négative, d'après l'hypothèse : donc la conclusion l'est aussi. La conclusion est négative : donc son attribut est universel. Or l'attribut de la conclusion est le grand terme. Donc le grand terme est universel dans la conclusion. Étant universel dans la conclusion, il l'est aussi dans les prémisses ; car aucun terme ne doit avoir plus d'extension dans la conclusion que dans les prémisses.

“ Des deux termes universels que renferment les prémisses, l'un est donc le moyen terme, l'autre le grand terme. Par conséquent le petit terme est particulier dans les prémisses. Étant particulier dans les prémisses, il l'est aussi dans la conclusion. Étant particulier dans la conclusion, la conclusion, dont il est le sujet, sera particulière.”

Il semble que la loi soit parfaitement établie par cette démonstration. Cela est vrai pour les cas ordinaires, quand l'attribut de la prémisses universelle affirmative est un terme particulier. Mais il n'en est plus de même quand cet attribut est universel, c'est-à-dire quand il est *convertible* avec le sujet, comme il a été dit plus haut. Il est évident que dans ce cas la démonstration que nous venons de donner ne peut plus s'appliquer. Mais la règle générale s'y applique-t-elle encore ? Le P. Tongiorgi, l'un des rares auteurs qui font allusion à ce cas acceptionnel, l'affirme, mais ne le prouve pas. Nous l'affirmons comme lui, et nous allons, de plus, tâcher de le prouver. C'est même cette démonstration qui a motivé tout cet article.

Un cas particulier. Précisons bien l'état de la question. Des deux prémisses, l'une est universelle affirmative, à termes *convertibles*, l'autre est particulière. Il y aura donc dans les prémisses toujours deux termes universels, si elles sont toutes deux affirmatives, et il y en aura trois, si la prémisses particulière est négative. Il semble, dès lors, qu'il reste un terme universel pour servir de sujet à la conclusion. Pourquoi donc, même dans ce cas, la conclusion devra-t-elle être nécessairement particulière ?

Ici encore nous avons diverses hypothèses à examiner. La proposition particulière peut être la majeure ou la mineure du syllogisme ; elle peut être affirmative ou négative ; enfin, elle peut avoir pour sujet le moyen terme ou l'un des extrêmes.

Si la proposition particulière est la mineure du syllogisme et qu'elle soit affirmative, ou même si elle est négative, mais avec le petit extrême pour sujet, il est clair que le petit extrême sera particulier, et que par suite la conclusion sera particulière.

Reste donc seulement à examiner ce qui arrivera si la proposition particulière est la majeure du syllogisme, ou encore si, étant la mineure, elle est négative et a pour sujet le moyen terme.

Voici les diverses formes dans lesquelles peut se présenter le syllogisme dans cette dernière hypothèse. Nous supposons que la conclusion y est universelle.

1. Quelques hommes sont heureux.
Tout homme est un animal raisonnable.
Donc tout animal raisonnable est heureux.
2. Quelques hommes ne sont pas heureux.
Tout homme est un animal raisonnable.
Donc nul animal raisonnable n'est heureux.
3. Quelques heureux sont des hommes.
Tout homme est animal raisonnable.
Donc tout animal raisonnable est heureux.
4. Quelques heureux ne sont pas des hommes.
Tout homme est un animal raisonnable.
Donc nul animal raisonnable n'est heureux.
5. Tout homme est un animal raisonnable.
Quelques hommes ne sont pas heureux.
Donc nul heureux n'est un animal raisonnable.

Dans tous ces exemples, la conclusion générale est évidemment illégitime. Et pourtant, si l'on excepte le 4e, où nulle conclusion n'est possible, on n'y viole ni la règle 2e, ni la règle 3e, ni aucune des autres règles du syllogisme. Où donc est le vice de ce raisonnement ?

Remarquons d'abord que, dans le cas actuel, les deux termes de la proposition universelle sont *convertibles*, c'est-à-dire qu'ils peuvent se prendre indifféremment l'un pour l'autre. Par conséquent, tout ce qui convient à l'un, doit également convenir à l'autre ; et ce qui n'est vrai pour l'un d'eux que dans une partie de son extension, ne saurait être affirmé de l'autre dans son extension entière. Ainsi, si la sagesse ne se rencontre que chez *quelques hommes*, on ne saurait

dire, sans contradiction, qu'elle se trouve dans *tout animal raisonnable*.

Or c'est précisément ce qui arriverait, si, dans le cas qui nous occupe, la conclusion était générale, comme il est facile de s'en assurer par la simple inspection des syllogismes ci-dessus. Car ou bien l'on affirmerait du petit extrême pris universellement, ce qu'on n'a affirmé du moyen terme, avec lequel il est convertible, que dans un sens particulier (ex. 1, 2, 3) ; ou bien l'on exclurait du grand extrême dans son extension entière, ce qu'on n'a exclu du moyen terme, convertible avec lui, qu'en prenant celui-ci dans une partie de son extension (ex. 5).

Il résulte de ces dernières remarques, que la règle 7e, dans sa seconde partie comme dans la première, n'est pas un simple corollaire des règles 2e et 3e, mais qu'elle constitue une loi spéciale et irréductible du syllogisme.

Je soumet humblement ces considérations au jugement des hommes compétents.

ARISTOTELICUS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Analyse de l'Histoire de l'Église de Darras, par CHARLES de CASTELMOUR. 2 vols. in-8, chez L. Vivès, Paris.

C'est une œuvre bonne et utile que M. Charles de Castelmour nous offre dans son *Analyse de l'Histoire de l'Église* que nous avons sous les yeux. On y retrouve toutes les qualités qui ont rendu si précieuse la grande histoire de l'Église de l'illustre historien : même sûreté de doctrine, même amour de l'Église et de la Papauté, même préoccupation constante de mettre en relief leur salutaire intervention dans les événements de l'histoire. Cette analyse a de plus, sur l'ouvrage colossale de l'Abbé Darras, l'avantage d'être un ouvrage de vulgarisation, à la portée de tout le monde et d'une lecture facile et attachante ; c'est donc avec plaisir que nous la recommandons à tous ceux qui n'ont ni le temps, ni les moyens de faire une étude plus approfondie de l'Histoire Ecclésiastique.

A. L.

Praelectiones Philosophicae, quas in Collegio Maximo Louveniensi habebat

GUST. LAHOUSSE, S. J. I vol., *Logica*, pp. 600 ; II vol., *Cosmologia*, pp. 400 ; III vol., *Psychologia*, pp. 624 ; IV vol., *Theologia naturalis*, pp. 412. Le 1er et le 3e vol. coûtent 7 fr. 50 ; le 2e et le 4e 5 francs.—Th. Peeters, rue de Namur 22 Louverain, Belgique ; Cadieux, Derome & Cie., 1603, rue Notre-Dame, Montréal.

Parmi les ouvrages nombreux publiés de nos jours sur la philosophie scolastique, le cours du R. P. Lahousse prendra une place importante. Il l'emporte, à notre avis, sur les manuels les plus estimés, tant par l'abondance des matières qu'il renferme, que par la manière dont elles sont développées. Ce qui distingue les traités de l'auteur, c'est la facilité, l'aisance avec laquelle il expose, résume et démontre les doctrines scolastiques. Les questions les plus abstraites et ardues sont mises à la portée de toute intelligence instruite ; les démonstrations, par leur forme syllogistique, portent réellement conviction. Cette clarté précieuse n'est pas le résultat d'une méthode superficielle, qui dissimule les difficultés et se contente d'effleurer la matière ; au contraire, elle s'allie à la profondeur et dissipe complètement les obscurités des objections ; elle révèle l'œuvre d'un esprit supérieur et subtil, plein de zèle pour la science et parfaitement familiarisé avec la philosophie du moyen âge, et les sciences expérimentales qui ont des points de contact avec la métaphysique.

Nous signalons spécialement à l'attention du lecteur, en *Logique*, la théorie de la certitude et celle des universaux, la réfutation du doute cartésien, la question du motif suprême de la certitude, en *Ontologie*, les thèses sur l'analogie de l'être, sur l'origine de la possibilité, sur les caractères du principe de causalité, la distinction entre l'essence et l'existence, le principe de la personnalité, l'action à distance, le concept de l'infini ; en *Cosmologie* la dissertation si intéressante sur la constitution des corps, qui tient très exactement compte des exigences de la physique et de la chimie moderne ; en *Psychologie*, l'étude sur la sensation, l'origine des idées, l'union de l'âme et du corps, le transformisme. Dans la *Théodicée*, le savant auteur développe avec un soin spécial les preuves de l'existence de Dieu ; on y raconte plusieurs argu-

ments, empruntés à la thermodynamique, l'origine de la vie sur le globe terrestre, qui n'avaient pas encore paru dans les manuels de philosophie ; on lira avec grand intérêt les pages consacrées à la science divine et au concours, où le savant philosophe s'attache avec beaucoup de succès à réfuter le biennésianisme, trop souvent confondu avec le vrai thomisme.

Nous félicitons le R. P. Lahousse d'avoir enrichi la littérature philosophique d'une œuvre remarquable, digne des grandes et fortes traditions scientifiques de la Compagnie de Jésus. Son cours a toutes les qualités que réclament les progrès de la science et les besoins de l'époque actuelle. La richesse du fond, la sollicité des doctrines, la vigueur des arguments, la lucidité de l'exposition, la réfutation des erreurs contemporaines, les notions exactes et précises sur les philosophes et leurs systèmes ; voilà autant de titres qui le recommandent aux amis de la philosophie chrétienne. Les étudiants y trouveront les notions indispensables à l'étude approfondie du dogme ; ils y puiseront les armes pour repousser les attaques du matérialisme et les objections de la science qui a la prétention de remplacer la métaphysique. Aux professeurs il fournira un moyen facile de développer et de perfectionner leur enseignement, de le mettre en harmonie avec les doctrines de l'École et de contribuer efficacement à l'œuvre de restauration si chère à N. S. P. le Pape Léon XIII.

D. C.

Trois Empereurs d'Allemagne.—*Guillaume Ier, Frédéric III, Guillaume II*, par E. LAVISSE, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Armand Colin, 1888, in-12 de 285 p.—Prix : 3 fr. 50.

M. Lavissee possède la connaissance de l'Allemagne à un degré remarquable, comme en témoignent de précédentes publications qui ont été remarquées et qui méritent de l'être.

— “ L'Allemagne, dit M. Lavissee, est une manifestation de la nature : elle est parce qu'elle est. La Prusse est un produit de la raison et de la volonté : elle est parce qu'on l'a faite ” (p. 6).—“ L'Etat brandebourgeois-prussien procédait de la conquête et de la force : *Brandebourg* est le nom germanisé d'une ville slave ; *Prusse*, le nom d'un peuple lithuanien. Ces origines lointaines sont des morts de peuples ” (p. 16). Durant les guerres qui succèdent à la paix de Westphalie, il y a, dans toutes les armées, des Prussiens qui se battent bien. Pendant cette période, “ les Prussiens agissent en sous-ordre ; ils ne mènent pas la politique, ils la suivent ; mais le caractère de la Prusse est déjà marqué : elle est “ un soldat ” (p. 19). Au second roi de Prusse, l'histoire a laissé le surnom (j'allais dire le sobriquet) de sergent. “ Le fils du sergent est un capitaine, un des plus grands que le monde ait connus. Il dépense cette force en victoires inouïes ; la Prusse qui avait vaincu les grandes puissances du monde passe grande puissance en demeurant un petit État. ” Dans la suite de son exposé, M. Lavissee conspu la diète germanique qui, à notre sens, a été le chef-d'œuvre du congrès de Vienne ; il bouscule la Sainte-Alliance ; nous réclamons, dans l'intérêt des faibles, en faveur d'un article célèbre d'Aix-la-Chapelle. A propos de l'union douanière et de ce qui a suivi, l'auteur paraît considérer l'unification et le parlementarisme comme un développement normal et désirable. Cet idéal gibelin des “ nationaux-libéraux ” n'est pas le nôtre. Nous demanderons si l'Allemand militarisé et unifié est plus heureux et plus libre qu'auparavant, même avec le parlementarisme. Je n'arriverai pas à voir en M. de Bennigsen l'ange tutélaire de l'Allemagne. Est-il donc prouvé que M. de Windthorst ne soit pas dans le vrai ? Un autre guelfe, qui n'est pas non plus le premier venu, a écrit un livre intitulé : *l'Ennemi héréditaire de l'Allemagne ; l'Erbsind* n'est pas la France, mais la Prusse.

Selon M. Lavissee, Frédéric III a grandi sous la double influence de son père prussien et de sa femme anglaise (p. 54). En 1853, il entra dans la franc-maçonnerie ; il y a persisté (p. 54 et 127). Bientôt il faisait, à Dantzig, manifestation de constitutionnalisme (p. 85). Il n'était pas, comme on dit, "trouper." Il n'aurait pas imaginé certaines roueries avantageuses ; "mais il a suivi le tentateur" (p. 97). Il aurait reçu en partage plutôt la résignation que la volonté (p. 148).

L'empereur Guillaume II n'appartient pas encore à l'histoire. Aussi les écrivains s'attachent-ils à raconter avec minutie les traits caractéristiques de son éducation. M. Lavissee s'est tellement imprégné de son sujet par un remarquable effort d'assimilation, il raconte si sérieusement tant de petites choses, qu'on le croirait quelque peu ébloui lui-même par le prestige de la hiérarchie sociale. C'est un effet de l'art. Aucun Français, d'ailleurs, n'égalera jamais sur ce terrain les Allemands qui, "lorsqu'ils parlent de leurs princes, se pâment à propos de niaiseries" (p. 229).—A. D'A.

(Polybiblion.)